

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière

## Exercice 2022



Société d'Assurance Mutuelle  
des Armateurs et Professionnels de la mer



SIÈGE SOCIAL & DIRECTION GÉNÉRALE : 6, place Pierre Sémard – CS 40238 - 44604 ST NAZAIRE CEDEX  
Tél. : 02 40 11 65 19 – [contact@samap.eu](mailto:contact@samap.eu) – [www.samap.eu](http://www.samap.eu)

## **Avertissement**

Le présent rapport régulier au contrôleur répond aux dispositions énoncées aux articles 307 à 311 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014. Sa structure répond aux exigences formulées à l'Annexe XX dudit règlement.

Ce rapport est destiné exclusivement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), conformément à l'article L.355-1 du code des assurances.

Il vise à garantir la bonne information de l'ACPR sur l'activité de l'organisme et son système de gouvernance. Il complète la remise des états quantitatifs annuels, précise les méthodes de valorisation employées et détaille la gestion du capital.

Ce rapport a été rédigé sur la base des données de l'exercice 2022, arrêtées au 31 décembre 2022.

Il a été adopté en séance du Conseil d'administration le 23 mars 2023.

## Table des matières

<b>Synthèse</b>	<b>p.4</b>
<b>A. ACTIVITES ET RESULTATS</b>	<b>p.5</b>
1. ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	p.5
2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	p.10
3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	p.13
4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	p.16
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>p.17</b>
1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	p.17
2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	p.21
3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES	p.22
4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	p.27
5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	p.29
6. FONCTION ACTUARIAELLE	p.30
7. SOUS-TRAITANCE	p.30
8. AUTRES INFORMATIONS	p.31
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>p.32</b>
1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES	p.32
2. RISQUES ASSURANTIELS	p.32
3. RISQUES DE CONTREPARTIE	p.36
4. RISQUES FINANCIERS	p.37
5. RISQUES OPERATIONNELS	p.38
6. RISQUES STRATEGIQUES	p.39
7. RISQUES JURIDIQUES OU DE CONFORMITE	p.40
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>p.42</b>
1. ACTIFS	p.42
2. PASSIFS	p.43
3. AUTRES PASSIFS	p.43
4. METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE	p.43
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b>	<b>p.44</b>
1. LES FONDS PROPRES DE L'ENTREPRISE	p.44
2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	p.45
<b>Conclusion</b>	<b>p.49</b>
<b>Annexes</b>	<b>p.50</b>

## **Synthèse**

La S.A.M.A.P. rédige pour le septième exercice consécutif le rapport régulier au contrôleur (RSR) dans le respect de la directive solvabilité II.

Le pilier 1 se traduit par le calcul du MCR et du SCR. À cet égard, notre ratio de solvabilité MCR s'élève à 486 % et le ratio SCR à 339 %. Ces résultats répondent aux orientations et critères d'appétence fixés par le Conseil d'Administration de la S.A.M.A.P.

Le présent rapport émane du pilier 3. Pour la quatrième année consécutive, comme la réglementation le permet, la S.A.M.A.P. rédige un rapport public séparé (SFCR). Ce rapport indépendant du RSR vise à protéger les données les plus sensibles de la S.A.M.A.P. vis-à-vis de la concurrence.

La S.A.M.A.P. demeure un acteur majeur sur le marché français de la Pêche en assurant 38 % de la flotte de pêche française. La SAMAP maîtrise son risque de souscription, stable d'un exercice sur l'autre. Au 31 décembre 2022, le rapport sinistre sur prime atteint 52 % brut de réassurance, contre 81% en 2021. La baisse des fréquences observée depuis plusieurs exercices se confirme en 2022 avec 301 dossiers réglés et/ou ouverts sur l'exercice.

La part des sinistres majeurs reste importante avec 38% de la charge sinistre, tout en diminuant par rapport à l'exercice antérieur (57 %).

Le coût moyen des sinistres baisse donc par rapport à 2021 et passe de 14 879 € en 2021 à 11 822 € en 2022, soit une baisse de 20%.

## A. ACTIVITES ET RESULTATS

La Société d'Assurance Mutuelle des Armateurs et Professionnels de la mer (S.A.M.A.P.) est une Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances. Son siège social est situé au 6, place Pierre Sémard à Saint-Nazaire, Loire Atlantique (44604).

Société civile sans but lucratif, elle répond au numéro d'immatriculation SIREN 775 617 095.

Conformément aux dispositions des articles L.321-1 et R.321-1 du code des assurances, la S.A.M.A.P. agit sous le couvert d'un agrément administratif sur les corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux (secteur 6) et sur les marchandises transportées (secteur 7). Par son activité, et conformément à l'article L.310-1 du code des assurances, la S.A.M.A.P. est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise au 4 de la place de Budapest dans le IXème arrondissement de Paris.

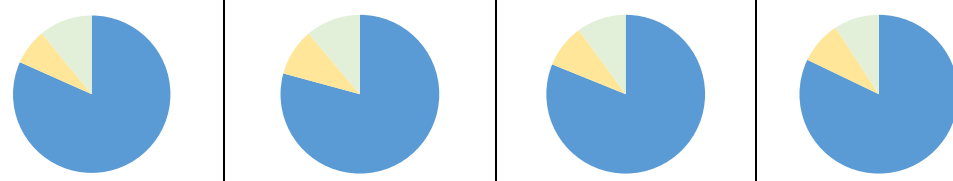
La S.A.M.A.P. mandate pour la certification de ses comptes annuels le cabinet d'audit et d'expertise comptable GUILLET BOUJU Associés, sis au 7 de la rue Roland Garros (CS 10111) à Orvault (44701 – Loire Atlantique).

### 1. ACTIVITE DE L'ENTREPRISE.

#### a) Activités de la S.A.M.A.P.

Née de fusions successives entre mutuelles d'assurance maritime, dont la dernière est intervenue en 2015, la S.A.M.A.P. assure depuis plus de 40 ans les corps de navire à usages professionnels. Ainsi, 93 % des 2 031 corps de navire qu'elle assure au 1<sup>er</sup> janvier 2022 correspondent à des navires destinés à la pêche (83.5 % contre 82 % en 2021) ou au commerce (9,8 % contre 8,7 % en 2021).

Nombres	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022
<b>Pêche</b>	1658	1686	1674	<b>1696</b>
<b>Commerce</b>	201	183	177	<b>200</b>
<b>Plaisance</b>	234	209	187	<b>135</b>
<b>Total</b>	2093	2078	2038	<b>2031</b>



L'armement à la pêche est un marché déclinant en France; le léger accroissement du nombre d'unités en portefeuille reflète une amélioration du taux de pénétration de la SAMAP.

Cœur de métier historique de la SAMAP, la pêche représente au 31 décembre 2022, 87,8% de chiffres d'affaires brut de participation bénéficiaire, contre 88,3 % en 2021, pour 83.5 % des unités garanties.

En 2022, le Conseil d'Administration de la SAMAP a décidé d'enrayer la baisse d'activité sur le marché des navires de commerce et d'en faire un axe de développement.

Le léger fléchissement de la pêche répond à cette volonté.

La flotte de commerce assurée par la SAMAP retrouve le niveau de 2019 en nombre de navires sur 2022 et sa qualité s'améliore, avec l'entrée au portefeuille d'unités plus importantes. Alors que les navires de commerce passent de 8,7 % à 9.8 % de la flotte assurée, le marché commerce représente en 2022, 11.7 % du chiffres d'affaires de la SAMAP, contre 11.2 % en 2021.

Activité marginale en Run-off, la plaisance représente 6.6 % des unités garanties en 2022, contre 9.7 % en 2021 et 10 % en 2020, et seulement 0,4 % du chiffre d'affaires. Le changement de statut en novembre 2021 n'a pas

permis de sortir les navires sur l'exercice 2021 et c'est fin 2022 uniquement que tous les dossiers plaisance ont été résiliés à l'exception d'environ 20 contrats en activité professionnelle.

Incarnée par des navires de longueur inférieure à 12 mètres (petits métiers) et par des unités destinées à la pêche côtière, d'une longueur pouvant aller jusqu'à 25 mètres, la pêche artisanale représente 95 % des unités de pêche en exercice dans les eaux métropolitaines. Au 31 décembre 2022, la SAMAP réalise son chiffre d'affaires de 7 807 k€ (corps de navire) à 97% dans le segment de la pêche artisanale.

### Flotte de pêche nationale et flotte SAMAP

	Flotte nationale (FranceAgriMer 2018)	Flotte SAMAP 2022
< 12 m	3512	1669
12 m < 25 m	668	
≥ 25 m	193	27
<b>Total</b>	<b>4373</b>	<b>1696</b>

### La SAMAP assure donc 38% de la flotte de pêche française.

En complément de ses contrats d'assurance corps, la S.A.M.A.P. propose à ses adhérents en tant que distributeur rémunéré des garanties complémentaires telles que la responsabilité civile, la protection juridique ou l'assistance. Contractées auprès d'assureurs français ou de rayonnement international, ces couvertures confortent les résultats d'exploitation de la S.A.M.A.P. La demande des sociétaires sur ces divers postes annexes nous permet de dégager une marge de 551 k€ en 2022 contre 502 k€ en 2021. À compter de 2022, les risques de guerre sont portés par la SAMAP et ne figurent plus dans les Risques Annexes. La prime vendue RG est remontée dans le poste « Primes acquises » dans la présentation des comptes (risques corps).

### **b) Faits marquants de l'exercice 2022**

L'année 2022 a été marquée par la validation par le Conseil d'Administration du rapprochement de la SAMBO avec la SAMAP.

Le 2 juin 2022, le Conseil d'Administration a validé le principe d'un rapprochement et a demandé à la direction de tout mettre en œuvre pour en appréhender la faisabilité sur l'exercice 2023 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un audit comptable, financier et prudentiel mené par le Cabinet PKF ARSILON a révélé que la bonne solvabilité du futur ensemble.

Les chantiers ouverts dès l'été 2022 avancent de façon rassurante et le conseil d'administration a acté la procédure de rapprochement lors du conseil du 20 octobre 2022.

### **c) Primes**

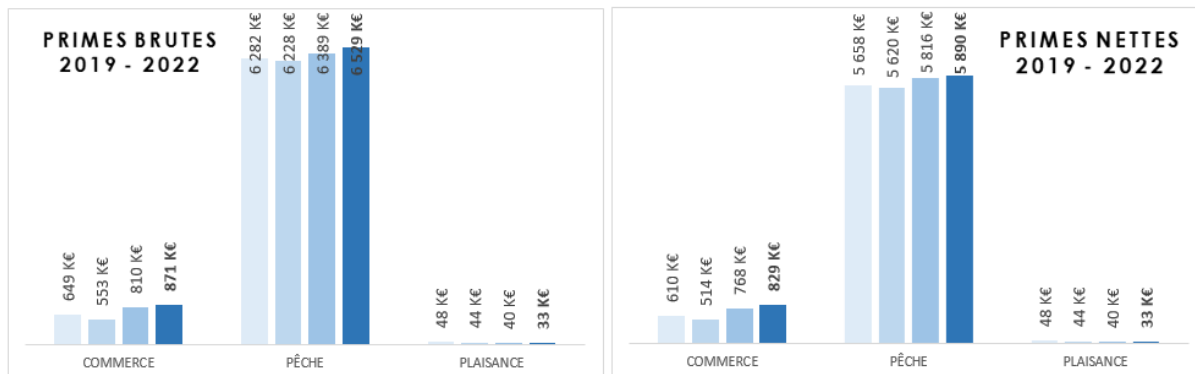
La structure du chiffre d'affaires 2022 évolue faiblement avec une part des souscriptions de primes ordinaires commerce à 11.7 % contre 11.2% en 2021 et une baisse des souscriptions de primes ordinaires pêche à 87.8 % contre 88.2% en 2021.

### Répartition des émissions de primes risques ordinaires (corps de navires)

	2019	2020	2021	2022
Pêche	90,01%	91,24%	88,21%	87,84%
Commerce	9,30%	8,11%	11,23%	11,72%

Plaisance	0,69%	0,65%	0,56%	0,44%
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

**Comparatif du volume de primes risques ordinaires (corps de navires) par marché entre 2019 et 2022, et montant estimé des participations bénéficiaires versées.**



- Le nombre d'unités couvertes et la hausse des encaissements de primes en 2022 confirment la première place de la mutuelle sur le marché de la pêche, dans une période de relative stabilisation de la flotte, après trente années d'érosion constante et de mutation.
- L'effort engagé par la S.A.M.A.P. en direction du marché commerce se poursuit sur les trois façades maritimes de métropole. Les émissions de prime ont progressé.
- Suite au changement de statut, tous les dossiers plaisance ont été résiliés au 31/12/2022 à l'exception d'environ 20 contrats en activité professionnelle.

L'implantation de la Mutuelle sur l'ensemble du littoral français offre à la S.A.M.A.P. un atout sensible par rapport à ses concurrents ; non seulement les agences offrent un relai toujours accessible, un service de proximité aux sociétaires, mais elles favorisent une appréciation au plus près des besoins spécifiques à chaque métier et des risques propres à chaque aire maritime.

#### **d) Sinistralité**

##### **1) Sinistralité brute de réassurance**

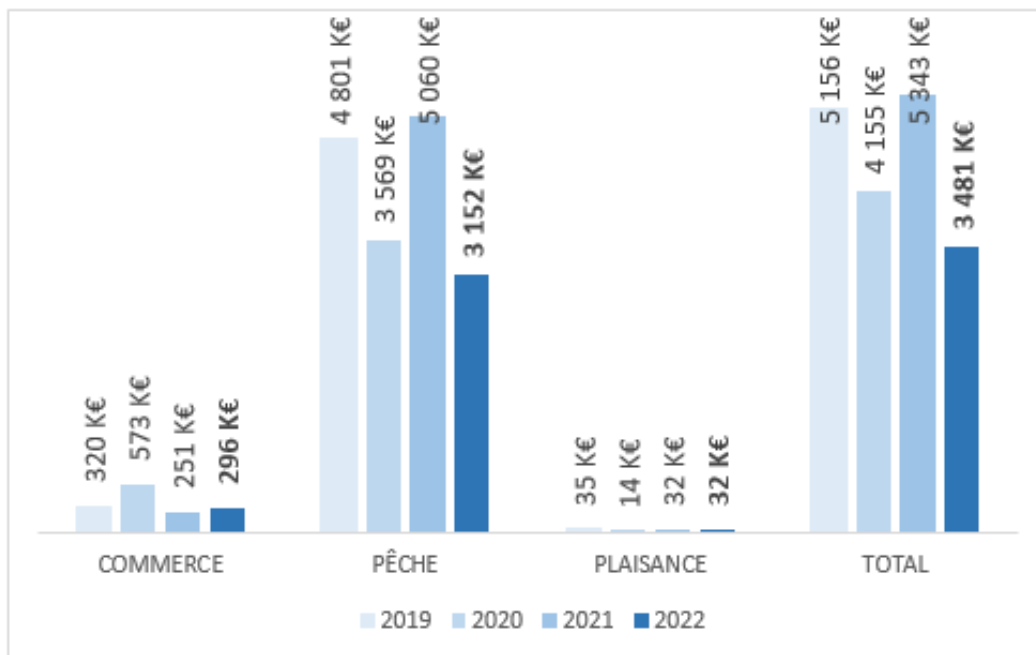
La sinistralité brute de réassurance arrêtée au 31 décembre 2022 représente un total de 3 481 k€ contre 5 343 k€ en 2021, soit une baisse globale de 35 %. Malgré le retour de l'inflation associée à une pénurie de matériaux, le coût moyen des sinistres a néanmoins baissé car l'année 2022 n'a pas connu les événements majeurs des exercices précédents qui représentaient 57 % en 2021 contre 38% en 2022.

Par marché, la variation de sinistralité se décompose comme suit :

- Marché pêche : - 38 %
- Marché commerce : + 18 %
- Marché plaisance : 0 %

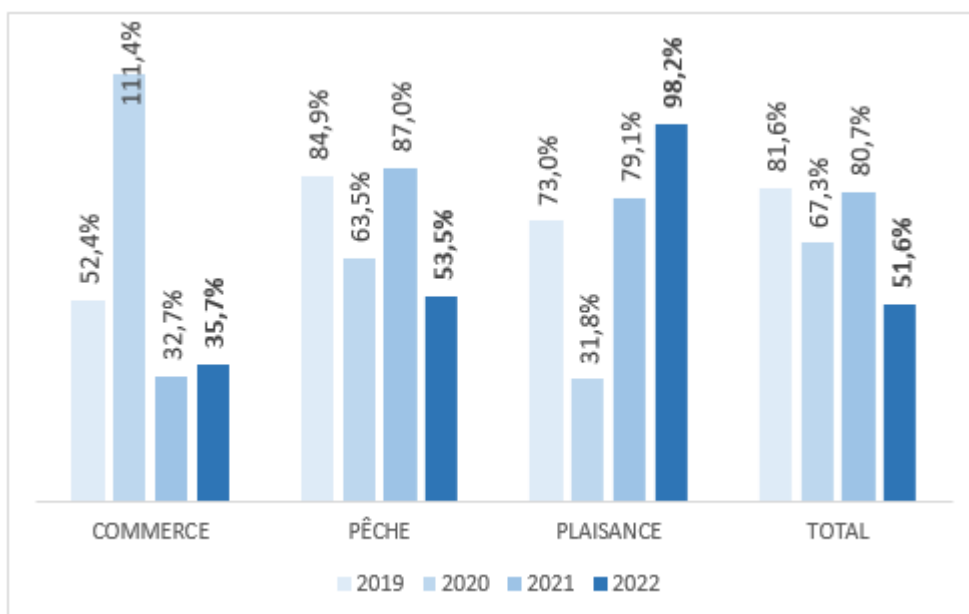


### SINISTRES RISQUES ORDINAIRES – 2019 – 2022



### RATIO SINISTRES SUR PRIMES – 2019 – 2022

(NET DE PB ET AVANT REASSURANCE)



Reflet du poids historique de la pêche de l'activité de la SAMAP, c'est encore le ratio sinistres sur primes de ce marché qui détermine le ratio général.

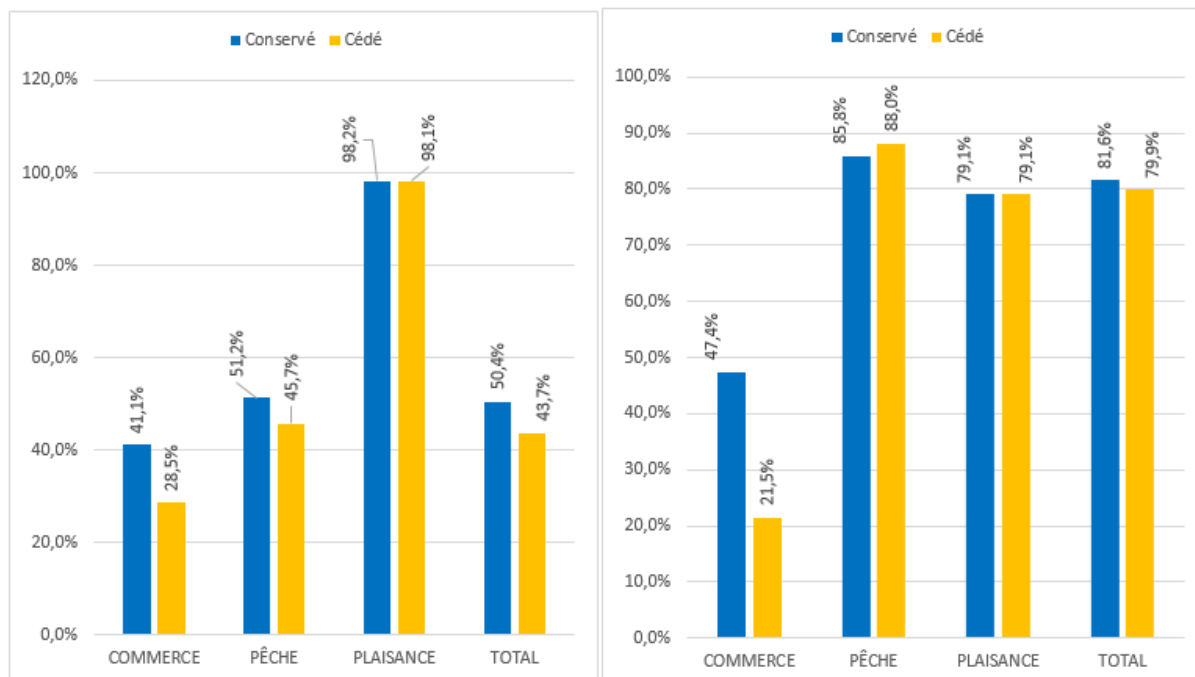
#### 2) Sinistralité nette de réassurance

Le programme de réassurance combine des traités proportionnels, non proportionnels et une facultative proportionnelle. Il permet à la S.A.M.A.P. de céder près de 50 % de ses sinistres.

### Ratio S/P des parts conservées et cédées par la SAMAP

2022

2021



La part des cessions de sinistres 2022 représente 50 % du total au 31 décembre 2022, contre 53,4 % en 2021, 48,3 % en 2020, 49,8 % en 2019 et 48,9 % en 2018.

En parallèle, la S.A.M.A.P. a cédé 53,9 % de ses primes RO nettes de participations bénéficiaires estimées en 2022, contre 54 % en 2021. Sur ces taux de cession, la S.A.M.A.P. perçoit des commissions de la part de ses réassureurs, commissions qui réajustent à la baisse le montant des cessions. Les résultats enregistrés depuis 2015 ont permis à la Mutuelle de renégocier à la hausse ses taux de commissions. En 2021, le taux de commission a été harmonisé à 24 % sur l'ensemble des traités quote-part, excédent de plein et facultative. En 2022, le taux a été renégocié à la baisse à 22% via le courtier BESSE.

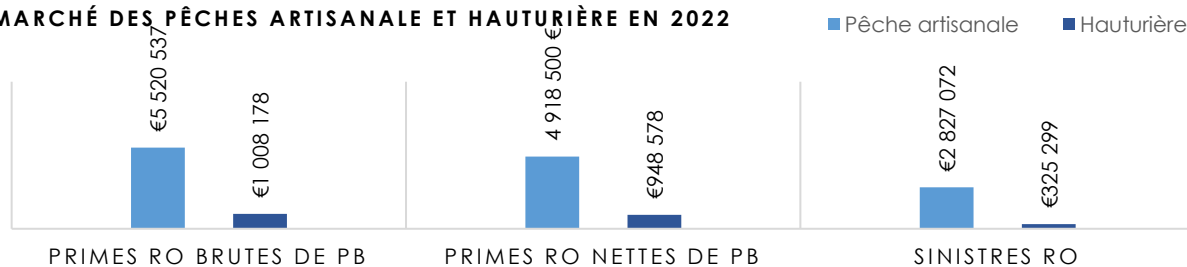
#### e) Focus sur le marché de la pêche en 2022

La pêche artisanale représente 97 % des corps de navire de pêche assurés par la S.A.M.A.P. Cette même pêche artisanale génère 85 % du chiffre d'affaires du marché pêche en 2022, stable par rapport à 2021.

Avant application des traités de réassurance, les ratios Sinistres/Primes de 2022 se détaillent comme suit :

- Pêche artisanale : S/P de 51 % en brut de PB – 57 % en net de PB estimée
- Pêche hauturière : S/P de 32 % en brut de PB – 34 % en net de PB estimée

#### MARCHÉ DES PÊCHES ARTISANALE ET HAUTURIÈRE EN 2022



## 2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

### a) Revenus et dépenses de souscription et analyse globale de la performance

Du bilan comptable de la SAMAP, il ressort que le volume de souscription tous marchés confondus net de réassurance augmente entre 2021 et 2022 (respectivement 3 808 k€ et 3 936 k€, soit + 3.36%).

Pour rappel, à compter de 2020, la marge Risque Annexe a été isolée dans les « Autres Produits techniques » et n'est plus affectée au poste « émission de primes RO » dans la présentation des comptes.

Egalement, à compter de 2021, le risque de guerre (RG) est porté par la SAMAP. La prime vendue en RG est remontée dans le poste « primes acquises » dans la présentation des comptes (risques corps).

Le poste commissions/Marge RA/Frais de Dispatches augmente entre 2021 et 2022 (respectivement 1 590 k€ et 1 643 k€, soit + 3.38%).

Les frais généraux augmentent de 5.87%, soit 140 k€, entre 2021 et 2022. Ils sont répartis en trois départements à proportion du temps passé :

- Administratifs (858 k€)
- Sinistres (375 k€)
- Souscription (1 294 k€)

	2021	2022	Evolution
Primes nettes	3 808 k€	3 936 k€	3.36 %
Sinistres nets	- 2 584 k€	- 2 085 k€	-19.28 %
<b>Résultat de souscription</b>	<b>1 224 k€</b>	<b>1 851 k€</b>	<b>51.10 %</b>
Commissions <i>Réassurance, courtage et gestion pour compte &amp; marge sur risques annexes et frais de dispatche</i>	1 590 k€	1 643 k€	3.38%
Frais généraux	- 2 387 k€	- 2 527 k€	5.87 %
Produits de placements	8	0	
<b>Résultat technique</b>	<b>435</b>	<b>967</b>	<b>122,15 %</b>

Avec 967 k€, le résultat réel au 31 décembre 2022 est supérieur de 54 % à la projection ORSA (627 k€).

La hausse de l'émission des primes brutes RO entre 2021 et 2022 (+4 %) s'explique principalement par l'entrée de nouveaux navires à forte valeur assurée associée à l'augmentation de 2%. On note une hausse des acceptations de + 1.8 %. Les primes émises augmentant, les primes conservées par la Mutuelle augmentent mécaniquement entre 2021 et 2022 (+3.4%),

Le poste « autres produits techniques » inclut la marge et la commission sur produits annexes, les frais de dispatches et les coûts des polices encaissées.

Le poste « commissions » regroupe les commissions de courtage et d'acceptation cédées par la SAMAP ou perçues des réassureurs. Elles sont stables entre 2021 et 2022.

L'exercice 2022 a été peu impacté par les sinistres majeurs contrairement à l'année 2021.

Produits	Bilan 2021	Projection 2022 (rapport ORSA 2022)	Bilan 2022	Ecart 2022 (réel/estimé)	Ecart R2022/R2021
Primes brutes	7 512 k€	7 874 k€	7 807 k€	-0,9%	3,9%
<i>Primes émises brutes RO</i>	6 612 k€	6 927 k€	6 876 k€	-0,7%	4,0%
<i>Primes émises brutes Acceptations (SAMBO)</i>	635 k€	667 k€	646 k€	-3,1%	1,8%
<i>Primes Risques de Guerre</i>	265 k€	280 k€	285 k€	1,8%	7,5%
Primes cédées	-3 704 k€	-3 987 k€	-3 871 k€	-2,9%	4,5%
Primes nettes	3 808 k€	3 887 k€	3 936 k€	1,3%	3,4%
Autres produits techniques	1 017 k€	1 022 k€	1 078 k€	5,5%	6,0%
<i>Commissions Risques Annexes</i>	196 k€	201 k€	201 k€	0,2%	3,0%
<i>Frais de dispatchs + Coût d'encaissement</i>	319 k€	283 k€	325 k€	15,0%	2,2%
<i>Marge Risques Annexes</i>	502 k€	538 k€	551 k€	2,4%	9,7%
Produits de placements alloués	8 k€	0 k€	0 k€	ns	ns
<b>Total Produits</b>	<b>4 833 k€</b>	<b>4 909 k€</b>	<b>5 014 k€</b>	<b>2,1%</b>	<b>3,7%</b>
Charges	Bilan 2021	Projection 2022 (rapport ORSA 2022)	Bilan 2022	Ecart 2022 (réel/estimé)	Ecart R2022/R2021
Sinistres bruts	-5 363 k€	-4 735 k€	-3 705 k€	-21,8%	-30,9%
<i>dont Acceptations (SAMBO)</i>	-417 k€	-367 k€	-397 k€	8,2%	-4,7%
Sinistres cédés	2 594 k€	1 900 k€	1 620 k€	-14,7%	-37,5%
Sinistres nets	-2 769 k€	-2 835 k€	-2 085 k€	-26,5%	-24,7%
<i>Recours perçu - Célacante - 2014</i>	2 065 k€				
<i>Recours cédé - Célacante - 2014</i>	-1 880 k€				
<b>Total Charges sinistres</b>	<b>-2 584 k€</b>	<b>-2 835 k€</b>	<b>-2 085 k€</b>	<b>-26,5%</b>	<b>-19,3%</b>
Frais généraux	-2 387 k€	-2 056 k€	-2 527 k€	22,9%	5,9%
Commissions	572 k€	609 k€	565 k€	-7,2%	-1,3%
<i>dont Acceptations reversées (SAMBO)</i>	-143 k€	-154 k€	-152 k€		6,5%
<b>Total autres Charges</b>	<b>-1 814 k€</b>	<b>-1 447 k€</b>	<b>-1 962 k€</b>	<b>35,6%</b>	<b>8,1%</b>
Résultats	Bilan 2021	Projection 2022 (rapport ORSA 2022)	Bilan 2022	Ecart 2022 (réel/estimé)	Ecart R2022/R2021
Résultat technique	435 k€	627 k€	967 k€	54,19%	122,39%
Produits des placements	167 k€	147 k€	192 k€	31,0%	14,9%
Charges des Placements	-117 k€	-894 k€	-962 k€	7,6%	722,9%
Produits des placements transférés	-8 k€	0 k€	0 k€	0,0%	-100,0%
Autres produits non techniques	2 k€	0 k€	2 k€	0,0%	20,1%
Autres charges non techniques	0 k€	0 k€	0 k€	0,0%	0,0%
Résultat exceptionnel	206 k€	144 k€	374 k€	160,1%	81,2%
Résultats avant participation des salariés	685 k€	23 k€	572 k€	ns	-16,4%
Participation des salariés	69 k€	2 k€	57 k€	ns	-16,3%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>616 k€</b>	<b>21 k€</b>	<b>515 k€</b>	<b>ns</b>	<b>-16,4%</b>
IS	181 k€	6 k€	350 k€	ns	93,6%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>436 k€</b>	<b>15 k€</b>	<b>165 k€</b>	<b>ns</b>	<b>-62,0%</b>

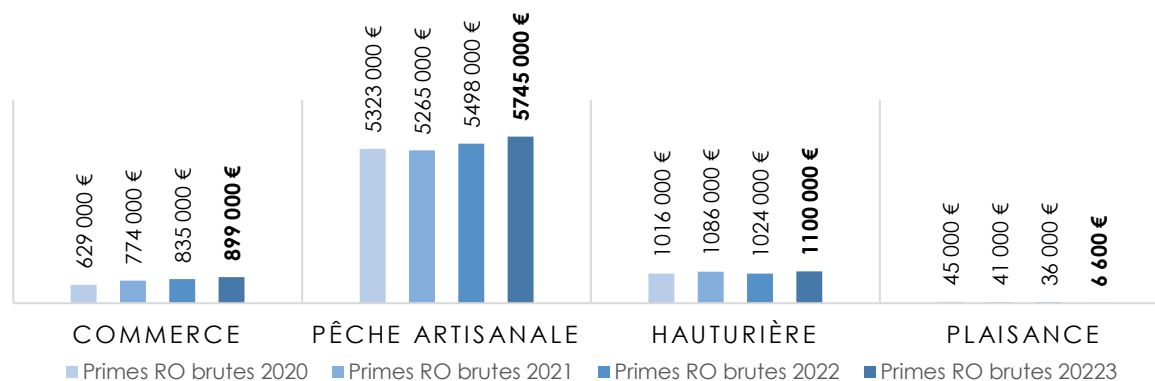
Nb: Marge Risques Annexes transférée du poste "Primes" vers le poste "Autres produits techniques".

## b) Projections 2022 sur la performance de souscription et analyse des écarts entre l'estimé et le réel

### 1) Les risques ordinaires

Le total des primes risques ordinaires émises au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est en hausse de 4.8 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La photo des primes RO au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ne tient pas compte des futures destructions prévues dans le plan de sortie de flotte.

## EMISSIONS DE PRIMES RO 2020 - 2023 (AU 1ER JANVIER)



### 2) Les garanties annexes

Les ventes de produits annexes s'élèvent à 2 065 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (hors RG). À titre de comparaison, elles étaient de 2 034 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 3) La réassurance : un complément au risque de souscription

En 2022, la S.A.M.A.P. a poursuivi le programme de réassurance instauré en 2015. Ce programme s'appuie sur plusieurs réassureurs bien notés ou reconnus. Il entend lisser l'impact d'éventuels sinistres majeurs et obtenir un ratio équilibré dans le temps tout en maintenant un niveau de concurrence et de répartition des risques entre les réassureurs.

Le coût de la réassurance est calculé au trimestre échu sur la base des primes émises, ce qui permet en début d'année de budgétiser plus de 90 % du montant des cessions annuelles.

D'une année sur l'autre, la S.A.M.A.P. cède à la réassurance environ 53 % des primes brutes encaissées sur les risques ordinaires.

Dans 75 % des cas, la valeur agréée des navires couverts par la S.A.M.A.P. ne dépasse pas 150 000 €. C'est pourquoi la S.A.M.A.P. a choisi de couvrir par un premier traité quote-part ses risques jusqu'à 150 000 € avec une rétention de 70 %.

Au-delà, les traités en excédent de plein, excédent de sinistre (XS) ou facultatifs prennent le relais.

Le traité de facultative est obligatoire à compter de 2021. Il garantit à 100 % la S.A.M.A.P. sur les navires dont la valeur agréée dépasse 3 100 k€ avec une limite par unité de 7.5 M€.

En définitive, la S.A.M.A.P. conserve un risque maximum de 150 k€ par risque ou événement majeur.

## 3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les investissements de la Mutuelle se répartissent entre les biens immobiliers et les placements. Après un bref exposé de ces investissements, l'analyse portera sur leur performance.

### a) L'exposé des investissements

#### 1) L'immobilier :

Le parc immobilier de la S.A.M.A.P. n'a pas évolué en 2022.

Les actifs immobiliers sont retenus pour leur valeur d'expertise. Leur valeur hors exploitation diminue car ils font l'objet d'une évaluation basée sur les loyers restant à courir.

**2) Les placements:**

Au 31 décembre 2022, les placements se répartissent comme suit :

PLACEMENTS DE LA SAMAP AU 31 décembre 2022		
Valeurs mobilières		Parts
<b>Fonds d'investissement :</b>	Fonds en euros	9,53%
	OPCVM obligataires	40,99%
	OPCVM monétaires	0,53%
	Bons de capitalisation	1,95%
<b>Comptes à terme</b>		7,64 %
<b>Obligations souveraines et corporates</b>		21,87%
<b>SCPI</b>	Immobilier	12,71%
<b>Actions</b>	Parts sociales - Actions	1,59%
<b>Produits structurés</b>		3,19%
<b>Total</b>		<b>100 %</b>
		<b>15 716 k€</b>

## b) La performance des investissements

### 1) Analyse des revenus et des dépenses, comparatif 2021/2022

Les produits de placements enregistrent une légère hausse entre 2022 et 2021, passant de 167 k€ en 2021 à 192 k€ en 2022. Cette hausse est due pour l'essentiel aux arbitrages sur les nouveaux investissements en 2022. Ils enregistrent 499 k€ de plus-value latente au 31 décembre 2022 (contre 457 k€ en 2021).

### 2) Projections relatives à la performance attendue des investissements

En comparaison à l'année 2022, l'estimation des produits de placement est révisée à la hausse pour l'année 2023.

Le total des placements de la SAMAP passe de 12 879 K€ à fin 2021 à 15 179 K€ au 31 décembre 2022.

### 3) Orientation de la S.A.M.A.P. dans ses décisions d'investissement

À court terme, la stratégie de la SAMAP n'est pas amenée à évoluer et à ce stade, le projet de rapprochement avec la SAMBO, ne la remet pas en cause :

- compte tenu de la tension et de l'incertitude des marchés ;
- et afin de permettre la reprise des pertes latentes constatées sur les différents actifs.

Il convient de noter que nous avons incorporé l'impact de la loi sur la transition énergétique (LTE) dans notre politique financière. Nous avons rendu plus rigoureuse notre politique d'investissement en produisant un questionnaire à l'attention des vendeurs de produits financiers. Ce questionnaire nous permet de mieux connaître le produit vendu, le prestataire, l'émetteur, ainsi que le garant. Pour établir ce questionnaire, nous nous sommes inspirés de la directive MIFID 2.

### 4) Procédures de gestion des risques appliquées aux investissements

Les procédures de gestion des risques relatifs aux investissements de la S.A.M.A.P. sont issues de sa politique financière.

La stratégie générale de placement est axée sur des actifs sûrs, liquides et rentables, en quantité suffisante pour permettre à la S.A.M.A.P. d'honorer ses engagements d'assurance.

Les placements de la Mutuelle sont de deux sortes :

- les valeurs mobilières. Ces placements sont à court et moyen termes et sécurisés ;
- les valeurs immobilières constituées de locaux à usage commerciaux.

### ➤ Valeurs mobilières

Le choix des placements prend en compte l'exigence de couverture des engagements réglementés. La S.A.M.A.P. intègre les règles de dispersion dans sa politique de placements financiers.

#### OPCVM monétaires ou obligataires :

Les OPCVM ne dépassent pas un profil de risque et de rendement de niveau 4 sur une échelle de 7. Elles doivent permettre à la S.A.M.A.P. de dégager de la trésorerie sans contrainte de délai pour être en mesure d'honorer le règlement des sinistres.

#### Profil de risque et de rendement



#### Bons de capitalisation :

La S.A.M.A.P. souscrit des bons de capitalisation selon les opportunités proposées par ses partenaires financiers, dans une proportion très limitée.

#### Comptes à terme :

Ils s'échelonnent sur une durée de 1 à 5 ans, à l'exception d'un compte ouvert sur 10 ans. La S.A.M.A.P. a négocié les pénalités appliquées en cas de sortie anticipée.

#### Obligations :

Conformément à sa politique de « personne prudente », la S.A.M.A.P. place la majeure partie de ses actifs sur des obligations *investment grade* afin de limiter les risques. Les frais bancaires (droit d'entrée) sont négociés.

#### Produits structurés :

La S.A.M.A.P. détient un produit structuré afin de bénéficier de meilleurs rendements que le marché obligataire. Afin de protéger le portefeuille de placements, le produit structuré est garanti en capital à 100% à l'échéance.

#### Parts sociales :

La S.A.M.A.P. détient, à la marge, quelques parts sociales de sociétés bancaires attachées à l'ouverture de comptes auprès de trois établissements financiers (Crédit Maritime Méditerranée, Crédit Maritime Atlantique, Banque Populaire du Sud).

### ➤ Biens immobiliers

Les investissements immobiliers de la S.A.M.A.P. ont pour vocation principale d'asseoir l'implantation de ses agences sur les 3 façades maritimes, par des acquisitions sur le domaine privé ou par l'obtention de droits réels sur le domaine public maritime.

Tous les 5 ans, une expertise foncière du parc immobilier est diligentée par un cabinet agréé conformément aux dispositions réglementaires afin d'estimer sa valeur vénale. Entre ces expertises, une actualisation annuelle est réalisée.

### ➤ Notation des contreparties



La mutuelle demande systématiquement la transparisation aux partenaires financiers, au minimum au 31 décembre de chaque année. Ainsi, la totalité des OPCVM a été transparisée au 31 décembre 2021.

La transmission du fichier Ampère permet à la S.A.M.A.P. d'obtenir le risque réel de chaque placement qui est formalisé dans le SCR marché remis chaque année à l'ACPR (traitement des ARS et reprise de l'information dans le rapport ORSA).

➤ **Limite maximale par contrepartie**

La S.A.M.A.P. répartit ses risques en fixant une limite maximale de 30% de ses actifs sur le même support.

Toutefois, afin de limiter le risque SCR Marché requis par Solvabilité 2, la plupart des placements sont maintenus en-deçà de ce plafond.

➤ **Analyse Actif/Passif du bilan**

La durée des passifs est très courte et suit le délai d'indemnisation des sinistres. En effet, la majorité des sinistres se règle dans les 3 à 4 mois qui suivent la déclaration. Par ailleurs, les montants de provisions au terme de la seconde année de développement sont très faibles.

#### **4. RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES**

Les flux financiers de la S.A.M.A.P. ne comprennent pas d'autres sources de revenus et de dépenses que ceux exposés ci-dessus.

## **B. SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE**

#### **a) La structure de l'organe d'administration de gestion ou de contrôle**

La gouvernance de la S.A.M.A.P. fonctionne démocratiquement sous le contrôle des sociétaires. La séparation des fonctions exécutives, de contrôle et de surveillance est organisée par les trois organes suivants :

- L'Assemblée générale

Organe délibérant, l'Assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations de la S.A.M.A.P. après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes. Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes (article 17 des statuts).

- Le Conseil d'administration

Organe de surveillance élu par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration valide les grandes orientations et la stratégie définie, en partie, à travers le processus ORSA et les politiques écrites.

- Le Directeur Général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'Administration. Outre les pouvoirs accordés au Président par les statuts, le Directeur Général met en œuvre la stratégie et les orientations du Conseil d'Administration.

L'organisation interne a également été définie en prenant en compte les deux principes suivants ainsi que de toutes les exigences du Règlement Solvabilité 2 :

- Le principe des « quatre yeux » dans la prise de décisions importantes : ce principe consiste à faire prendre les décisions significatives par les deux dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Président).
- Le principe de séparation des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle : ce principe permet une indépendance des fonctions de contrôle.

#### **b) Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration délibère notamment sur les divers risques d'assurances proposés, le suivi des résultats techniques, la politique de placements et de gestion actif-passif, les risques généraux de la Mutuelle, l'application des règles et contrôles internes.

Il entérine les rapports règlementaires définis par la réglementation Solvabilité 2 : rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), rapport de la fonction actuarielle, rapport régulier au contrôleur et rapport sur solvabilité et la situation financière.

##### 1) Composition

La S.A.M.A.P. est administrée par 13 personnes. L'Assemblée Générale a désigné 12 de ses membres parmi les sociétaires à jour de leurs cotisations ou les personnes tant physiques que morales qui ont un lien avec la mer ou l'assurance. Un administrateur est désigné par le personnel dans les conditions de l'article L322-26-2 du Code des assurances.

A l'issue de l'Assemblée générale de 2021, le Conseil d'administration est composé :

- d'un Président et d'un Vice-Président,
- de 10 Administrateurs,
- d'une administratrice élue par le personnel.

Le Président est élu par le Conseil d'administration. Il veille à la bonne exécution des décisions prises par le Conseil. Il possède un pouvoir permanent d'effectuer toutes les opérations financières, transiger, compromettre, intenter ou soutenir toutes les actions judiciaires ou administratives. Il peut recevoir du Conseil délégation pour accepter de nouveaux sociétaires. En cas d'empêchement, le Vice-Président reprend ses prérogatives et endosse ses responsabilités.

## 2) Organisation

L'organisation du Conseil d'Administration est prévue par les statuts et par la Charte de gouvernance.

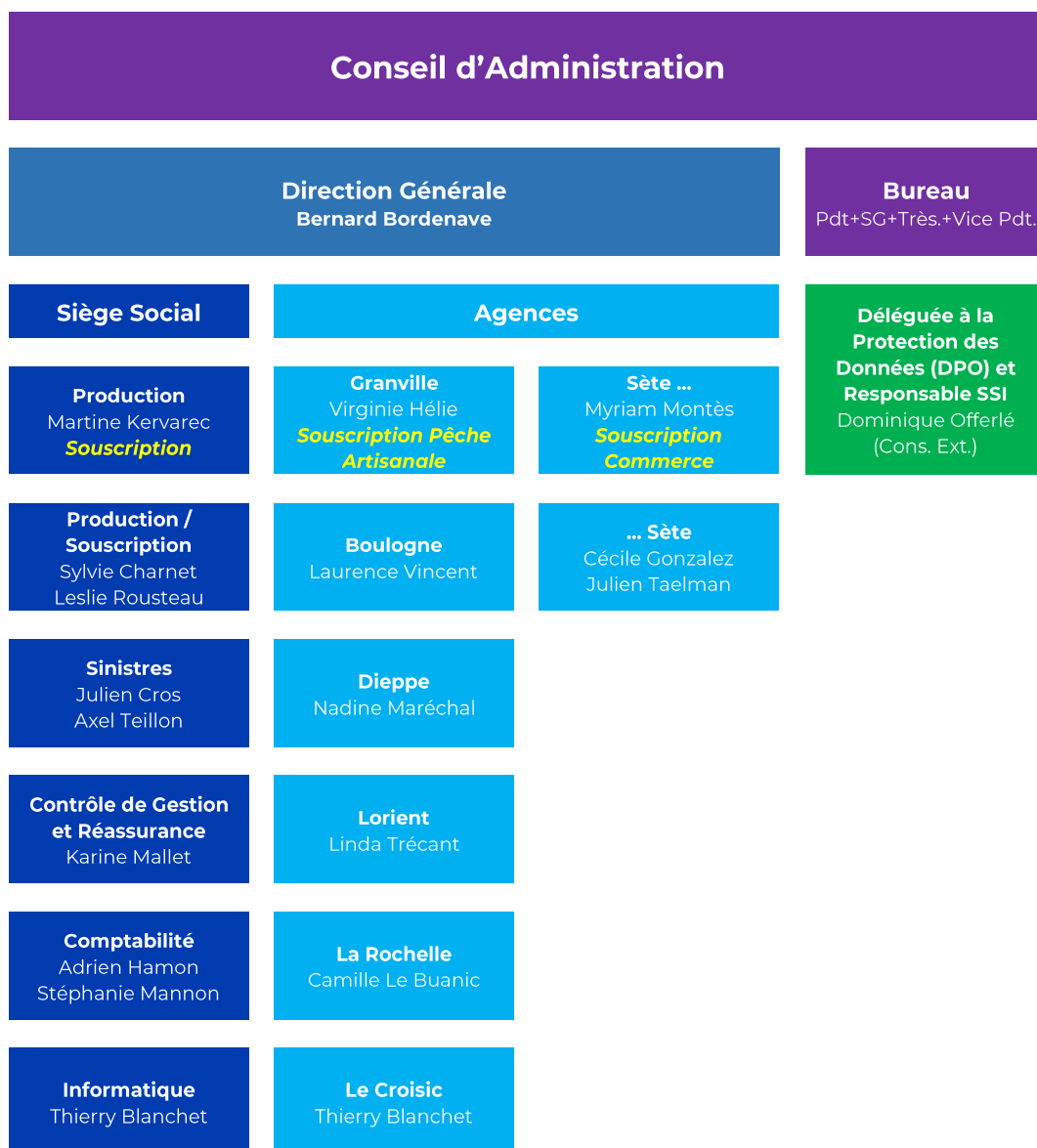
Le Conseil d'Administration se réunit au minimum tous les 3 mois, sur convocation du Directeur Général par délégation du Président et aussi souvent que les intérêts de la S.A.M.A.P. le réclament. Entre les Conseils, le Directeur Général consulte les Administrateurs et/ou le bureau.

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises : les 25 mars, 3 juin, 20 octobre et 9 décembre.

Le Conseil comprend un Comité d'Audit. Composé de 4 Administrateurs ; il arrête chaque année son plan d'intervention. Le Président du comité d'Audit occupe la fonction clé « audit » et exerce ses missions en lien direct avec les autres fonctions clés.

En 2017, les Administrateurs ont voté la constitution d'un Bureau qui initie la réflexion et veille au respect des décisions du Conseil d'Administration entre deux réunions de celui-ci.

### Organigramme 31/12/2022



### c) Le Directeur Général

En conformité avec les articles R.322-53-2 et suivants du Code des assurances, et selon les articles 31 à 34 des statuts de la S.A.M.A.P., le Directeur Général :

- arrête la stratégie et met en œuvre les décisions adoptées en Conseil d'Administration vis-à-vis des collaborateurs, des tiers et des sociétaires ;
- agit au nom de la S.A.M.A.P. dans la limite de l'objet social ;
- rend compte aux Administrateurs de la bonne exécution de leurs décisions.

### d) La délégation de responsabilité

Pour garantir la continuité de l'activité, le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à d'autres membres de la S.A.M.A.P. en l'absence du Directeur Général: signature contractuelle ou bancaire (montant plafonné avec exigence de simple ou double signature).

Par exigence de compétences et d'honorabilité, ces délégations sont limitées aux fonctions clés.

L'attribution des fonctions clés fait l'objet d'un contrôle des compétences (études, expérience) et d'honorabilité avant toute validation par le Conseil d'Administration.

### e) Les supports au Conseil d'Administration

Aux fins d'éclairer et d'appuyer la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration, la S.A.M.A.P. a formé deux comités :

#### 1) Le Comité des risques

Comité des Risques			
<b>Catégorie</b>	Décisionnel	<b>Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le directeur général</li> <li>• La fonction clé gestion des risques</li> <li>• La fonction clé actuariat</li> <li>• Un membre du Conseil d'Administration</li> <li>• Toute personne compétente sur les sujets traités</li> </ul>
<b>Responsable</b>	La fonction clé gestion des risques		
<b>Périodicité</b>	1 fois par an a minima		
<b>Missions / Sujets traités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi des risques et le pilotage de l'ORSA de la SAMAP</li> <li>• Définition des indicateurs d'appétence aux risques</li> <li>• Suivi de l'avancement de Solvabilité 2 et notamment de l'ORSA</li> <li>• Suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques</li> </ul>		

Le Comité des risques appuie la gouvernance en vue d'une application la plus conforme possible des prescriptions du Règlement Solvabilité II. Animé par la fonction clé risques, il se réunit chaque trimestre avec le Directeur Général de la S.A.M.A.P., les fonctions clés Solvabilité II et les autres fonctions clés opérationnelles opérant dans le processus de gestion des risques de la S.A.M.A.P.

## 2) Le Bureau

Le 15 mai 2017, le Conseil d'administration a voté la création d'un Bureau composé du Président, du Vice-Président (membres de droit), d'un Secrétaire Général et d'un trésorier. Le mandat des membres du bureau s'aligne sur leur mandat au sein du Conseil d'Administration. Ce bureau entretient la continuité de gestion entre deux Conseils.

Bureau			
<b>Catégorie</b>	Réflexion et application des décisions du CA	<b>Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Président du CA</li> <li>• Un Secrétaire Général (resp. de la rédaction des PV du CA)</li> <li>• Un Trésorier (qui veille au bon déroulement des opérations financières et à la bonne tenue de la comptabilité)</li> <li>• Un Vice-Président (qui seconde le Président et qui supplée en cas d'empêchement)</li> </ul>
<b>Responsable</b>	Le Président du CA		
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle		
<b>Missions / Sujets traités</b>	Initie la réflexion et met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration entre deux réunions de celui-ci		

### f) La politique de rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

En application de l'article R. 322-55-1 du Code des assurances et dans le cadre d'une gestion saine et prudente, les Administrateurs exercent leur fonction gratuitement. Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2021 portant révision des statuts, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres. Les frais auxquels s'exposent les Administrateurs pour le compte de la Mutuelle sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Les articles 24 et 33 des statuts précisent que le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Directeur Général et que le Directeur Général, le personnel d'encadrement et les employés ne peuvent être rémunérés que par un traitement fixe.

Cette politique de rémunération participe de la gestion des risques.

### **g) Les transactions importantes avec un membre de la gouvernance**

Les Administrateurs exercent leurs attributions en toute impartialité. Les seules transactions entre la S.A.M.A.P. et les Administrateurs portent sur le renouvellement de leurs polices d'assurance.

Pour les marchés de la pêche artisanale, commerce et plaisance, le Conseil d'Administration décide chaque année de l'augmentation conjoncturelle applicable l'année suivante. Cette décision est appliquée aux polices concernées, y compris celles des Administrateurs. Viennent s'y greffer les ajustements techniques (ratio sinistres/primes) également arrêtés en Conseil et les participations bénéficiaires contractuelles.

Pour la pêche industrielle, les navires des Administrateurs sont généralement couverts en coassurance, ce qui induit d'office l'intervention d'un acteur extérieur, distinct de la S.A.M.A.P.

## **2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE**

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs comme pour les fonctions clés, et à titre collectif pour les Administrateurs.

L'honorabilité ne peut être qu'individuelle et répond à la même règle, quelle que soit la personne concernée.

### **a) Descriptif des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise**

#### **1) Dispositions statutaires**

En application de l'article 21 des statuts, seuls sont éligibles au Conseil d'Administration les sociétaires à jour de leur cotisation issus de la pêche, du commerce ou de la plaisance, ou des non sociétaires ayant une compétence dans le domaine maritime ou de l'assurance.

#### **2) Formation**

Un consultant externe accompagne la S.A.M.A.P. dans la mise en œuvre du règlement Solvabilité II. Entre autres missions lui revient la formation des Administrateurs.

La S.A.M.A.P. veille à ce que ses collaborateurs puissent accroître leurs capacités professionnelles et leur employabilité. Ce développement est rendu nécessaire par l'évolution de la technologie ou de la réglementation, notamment pour ce qui concerne les outils métiers et comptables.

#### **3) Charte de gouvernance**

Les règles de compétence et d'honorabilité sont intégrées dans la Charte de gouvernance – appelée *Charte des Administrateurs* - qui s'applique aux Administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux fonctions clés.

#### **4) Expérience et représentativité des administrateurs :**

À ce jour, l'activité commerce n'est pas représentée au Conseil d'Administration de la S.A.M.A.P.

Patrons pêcheurs, actifs ou retraités, et dirigeants de sociétés de pêche industrielle figurent au nombre de 10 au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration comprend enfin un membre du personnel de la S.A.M.A.P., élu par ses collègues.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président et son Vice-Président. Leur élection exige une majorité absolue des membres présents ou représentés (articles 23 et 31 des statuts). De fait, il s'agit d'une validation par leurs pairs de leurs capacités à diriger le Conseil d'administration.

### **b) Descriptif du processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des Administrateurs**

Toute intégration d'un nouvel Administrateur au Conseil est précédée d'entretiens préalables entre le candidat, le Directeur Général et le Président. Le candidat retenu est informé des obligations et des responsabilités attachées à la fonction d'Administrateur, des conditions d'exercice et de son engagement à respecter la Charte des Administrateurs.

Ladite Charte comprenant une exigence d'honorabilité, un extrait n°3 du casier judiciaire d'une ancienneté inférieure à trois mois est réclamé avant chaque nomination. La Charte signée et l'extrait sont conservés au siège social de la S.A.M.A.P. par la fonction clé gestion des risques; le suivi est assuré par un tableau de bord. L'ensemble des Administrateurs satisfait à cette exigence.

Ce contrôle interne à la S.A.M.A.P. est doublé d'une vérification de compétence et d'honorabilité par l'ACPR pour les postes du Président, du Directeur Général et des fonctions clés dans les 15 jours qui suivent leur nomination.

En complément des formations dispensées aux Administrateurs pour satisfaire de manière continue aux exigences de compétence, le Conseil s'appuie dans l'exercice de ses missions sur deux Comités spécialisés : le Comité d'audit et le Comité des risques.

### **c) Attribution des fonctions clés**

Au 31 décembre 2022, les responsables des fonctions clés, sont :

- pour la gestion des risques : Mme Martine Kervarec le Gall, Responsable de la Production ;
- pour l'actuariat : Mme Karine Mallet, Contrôleur de gestion ;
- pour la Conformité : M. Julien Cros ;
- pour l'Audit interne : M. Olivier Ricaud-Dussarget, Administrateur.

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration avant notification à l'ACPR. Les fonctions Gestion des Risques, Actuariat et Conformité sont rattachées à la Direction Générale.

Conformément aux prescriptions de l'ACPR, la Mutuelle a mis en place une procédure afin d'établir les compétences des responsables des fonctions clés :

- Exigence de compétences ;
- Questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

## **3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE**

La Mutuelle intègre à son fonctionnement un système de gestion des risques et d'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

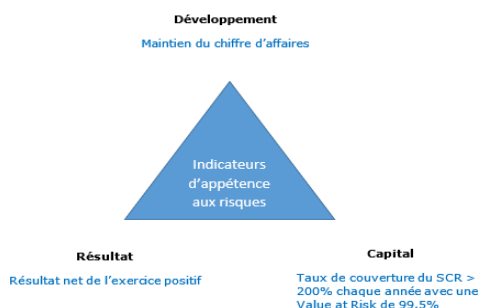
### **a) La description du système de gestion des risques :**

La S.A.M.A.P. a élaboré une **stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de stratégie à moyen terme visant à un maintien de son chiffre d'affaires par la qualité de son service aux adhérents tout en protégeant ses actifs, y compris en cas de survenance d'un événement maritime ou climatique majeur.

La **notion de risque** correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

Cette stratégie a été formalisée à partir de la définition d'une **appétence** au risque.

L'appétence de la S.A.M.A.P. correspond au niveau de risque maximal qu'elle accepte de prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques sur 2 ans. La S.A.M.A.P. a formalisé son appétence à l'aide d'un triptyque d'indicateurs complémentaires :



Il se décompose ensuite en autant d'éléments que de risques afin d'en tirer des retombées opérationnelles.

La S.A.M.A.P. exploite les indicateurs métiers suivants :

Indicateurs	Segments	Source	Fréquence	Vision cible
<b>Chiffre d'affaires brut de réassurance et net de réassurance</b>	Type de risque : risques corps ordinaires (RO)	Requête (IT) sur les primes	Extraction et analyse du budget annuel (primes émises au 01/01) - Extraction en N+1 du réel comptabilisé	Contrôle interne trimestriel : comparatif budget fractionné/ réel comptabilisé.
<b>Réassurance</b>	Type de risque : risques corps ordinaires	Tableau de suivi (primes, sinistres)	Trimestriel	Trimestriel
		tableaux de simulation	Ponctuel	Ponctuel
<b>Chiffre d'affaires des risques annexes</b>	Gestion pour compte	Requête (IT) sur les primes	Extraction et analyse du budget annuel (primes émises au 01/01) - Extraction en N+1 du réel comptabilisé	Contrôle interne trimestriel : comparatif budget fractionné/ réel comptabilisé.
<b>Achats sur risques annexes</b>	Gestion pour compte	Requête (IT) sur les achats : détail des primes brutes et des commissions, listing des adhérents, navires et marchés	Extraction en début d'année N (budget annuel) + en clôture (réel)	Contrôles ponctuels de concordance entre les outils (métier/comptabilité)
<b>Indicateur de marge sur les risques annexes</b>	Risques annexes (gestion pour compte)	Requête (IT) sur les achats	Extraction en début d'année N (budget annuel) + en clôture (réel).	Contrôles ponctuels de concordance entre les outils (métier/comptabilité)
<b>Frais de gestion</b>	Montant des adhésions (nombre d'actes générés : affaires nouvelles, avenants)	Requête (IT) sur les primes	Ponctuel - contrôle financier et vision organisationnelle	Ponctuel - contrôle financier et vision organisationnelle
<b>Zones de risques</b>	Analyses préventives (réassurance, appréciation de la concentration géographique du risque)	Requête (IT) sur les primes	Ponctuel	Ponctuel
<b>Grille tarifaire globale RO</b>	Approche du taux de prime RO (par type de navire, quartier maritime et valeur agréée)	Requête (IT) sur les primes	Ponctuel	Ponctuel



<b>Ratio sinistre/prime</b>	Par adhérent ou flotte	Rapprochement de la Requête (IT) sur les primes RO + de la Requête (IT) sur les sinistres	Point avant chaque renouvellement (fin de N-1) et pour le contrôle des participations bénéficiaires (en début d'année N)	Point avant chaque renouvellement (fin de N-1) et pour le contrôle des participations bénéficiaires (en début d'année N)
	Par marché		Ponctuel - Requête (IT) S/P en préparation pour 2018	Ponctuel - Requête (IT) S/P en préparation pour fin 2018
	Par quartier			
	Global			
<b>Analyse des sinistres</b>	Par type (vol, avaries ...)	Requête (IT) sur les sinistres	Trimestriel	Trimestriel
	Par marché			
	Par quartier			
	Par type de navire			
<b>Gestes mutualistes</b>	Sinistres		Ponctuel (Conseils d'administration, audits)	Ponctuel (Conseils d'administration, audits)
<b>Impayés</b>	Primes	Requête (IT) sur les impayés	Refonte de la procédure de suivi et de gestion - Suivi par le siège et les agences (création d'une Requête (IT) spécifique)	Suivi courant du portefeuille par chaque agence - Situation trimestrielle par le siège
<b>Analyse des marchés</b>	Marché commerce, pêche, plaisance (typologie des navires)	Requête (IT) sur les caractéristiques des navires (contrôle de la qualité et complétude des données, ciblage des risques)	Ponctuel (réunion d'agences, Conseils d'administration, audits, contrôles internes)	Ponctuel (réunion d'agences, Conseils d'administration, audits, contrôles internes)

### 1) Dispositif de gestion des risques

Le **système de gestion des risques** s'appuie sur :

- Une **cartographie** couvrant les risques pris en compte dans les différents modules de la formule standard de mesure du SCR (principalement les risques de marché et de souscription non vie) et d'autres risques non pris en compte dans la formule standard (Réassurance: absence de traité ou traité inadéquat, difficultés ou impossibilité d'extraction de données comptables, non-respect de réalisation des ARS, données normatives et contractuelles : lacunes, erreurs d'interprétations).

Ces risques significatifs sont, soit évalués de manière quantitative dans le cadre de la formule standard, soit appréhendés via des actions de contrôle interne pour les risques non-quantifiables.

- Un **contrôle à trois niveaux** :
  - Un contrôle permanent (contrôle au quotidien réalisé par les opérationnels dans le cadre du traitement des activités de la Mutuelle)
  - Un contrôle par les fonctions clés
  - Un contrôle via les audits internes résultant des plans d'audits et ceux réalisés par les Commissaires aux comptes (missions comptables et audits Solvabilité II).

## **2) Méthodologie de la gestion des risques**

Le système de gestion des risques repose sur :

- un volet documentaire par les politiques validées par le Conseil d'Administration et les procédures d'application,
- des échanges de données et d'informations entre les collaborateurs du siège et des agences (uniformisation du fonctionnement interne, des règles relatives aux flux financiers et contractuels),
- le traitement de données par un logiciel métier et comptable et des rapprochements entre les données comptables et techniques,
- l'intégration des fonctions clés aux services production, réassurance, sinistres,
- une gestion prudente incluant le choix de prestataires et de partenaires extérieurs bien notés (réassureurs, organismes financiers, etc.).

### **b) Les objectifs et les stratégies de la S.A.M.A.P.**

Le Conseil d'Administration détermine son système de gestion des risques, définit les stratégies et veille à leur application par la Direction Générale, les fonctions clés et les opérationnels.

La S.A.M.A.P. a toujours pris l'option de gérer ses activités et ses fonds de manière prudente :

- en fidélisant ses sociétaires par son savoir-faire et sa proximité ;
- par un développement raisonné de son chiffre d'affaires ;
- en conditionnant toute dérogation aux grilles tarifaires à l'aval de la Direction Générale ;
- par un service spécialisé dans la gestion des risques et leur provisionnement ;
- par un programme de réassurance protecteur en cas de sinistre majeur ;
- par un contrôle de la qualité de ses partenaires assureurs et réassureurs, ainsi que de ses principaux sous-traitants qui tous disposent de l'expertise requise ;
- par un pilotage serré des budgets, décaissements, fonds propres, et par un suivi des marchés financiers aux fins d'optimisation du capital ;
- par une transversalité permanente entre ses services et sa Direction, transversalité qui favorise rapidité de réaction et efficacité.

### **c) Les procédures de reporting**

Validées par la Direction générale, des procédures viennent compléter les politiques arrêtées par le Conseil d'administration. Ces procédures sont contrôlées avant diffusion par les fonctions clés. Le respect des procédures fait l'objet de contrôles internes par ces mêmes fonctions, qu'il s'agisse d'audits, d'analyse des indicateurs, d'améliorations ou de corrections.

Les agences sont chargées des remontées d'incidents vers le siège social.

La fonction clé gestion des risques compile l'ensemble des risques afin d'en apprécier les enjeux et de les prévenir par les ajustements appropriés. Elle procède à l'aide d'une cartographie constamment actualisée.

La gestion des risques et les problématiques rencontrées sont exposées en Comité des risques, en Comité d'audit. Le Conseil d'Administration est informé soit par le Directeur Général, soit par l'une ou l'autre des fonctions clés ou sur rapport des Comités.

Aux fins de gestion documentaire, les directives et procédures destinées aux agences sont diffusées par mail et intégrées dans l'outil métier. De même, les procédures de travail destinées au siège sont remises à chaque service et enregistrées.

Les données traitées par les équipes de la S.A.M.A.P. ressortent principalement soit de l'outil métier ou de l'outil comptable.

Les accès aux logiciels sont protégés dans un souci de préservation de la confidentialité et de la qualité des informations.

#### **d) Les mesures pour identifier, mesurer, contrôler, gérer et déclarer les risques**

##### **1) Le traitement des ARS et la prise en compte des risques significatifs dans le besoin global de solvabilité**

La S.A.M.A.P. utilise la formule standard pour le calcul de son besoin global de solvabilité et intègre les risques significatifs suivants dans les ARS remis à l'ACPR :

- Risque de contrepartie
- Risques opérationnels
- Risques financiers
- Risques assurantiels

##### **2) L'ORSA**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques. Il participe à la gestion prévisionnelle des risques et permet la bonne prise en compte de ceux-ci dans le pilotage de la S.A.M.A.P..

Chaque année, la Mutuelle réalise un exercice ORSA qui fait l'objet d'un rapport validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Conformément à l'article R.354-3 du Code des assurances, il sera procédé à une évaluation supplémentaire en cas d'évolution notable du profil de risque de la Mutuelle.

- Conformément à l'article R.354-3 du Code des Assurances, **le dispositif ORSA est organisé autour des éléments suivants** :
  - évaluation du besoin global de solvabilité ;
  - respect permanent des exigences de SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital nécessaire à l'absorption d'un sinistre majeur), de MCR (*Minimum Capital Requirement* ou seuil de fonds propres) et de provisions techniques ;
  - évaluation des déviations éventuelles entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard. La S.A.M.A.P. doit justifier que le calcul de son SCR est adapté.

Dans le cadre de l'ORSA 2021, la S.A.M.A.P. a identifié les déviations éventuelles de son profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes. La *Formule Standard* prévue par le règlement Solvabilité II reste à ce jour la plus prudente. Le profil de risque de la Mutuelle ne s'écarte donc pas des hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis. Ces travaux ont été validés en Conseil d'Administration le 10 décembre 2021.

##### **3) Risques complémentaires**

En application de l'article R354-2 du Code des assurances du Code des assurances, qui stipule que « *le système de gestion des risques couvre les risques à prendre en considération dans le calcul du capital de solvabilité requis ainsi que les risques n'entrant pas ou n'entrant pas pleinement dans ce calcul* », la S.A.M.A.P. identifie deux risques complémentaires qui n'entrent pas dans le calcul des ARS.

###### **➤ Les risques juridiques ou de conformité**

- risques majeurs : risque de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires,
- risque de non-conformité aux impératifs de Solvabilité 2, risque de non-conformité fiscale.

###### **➤ Les risques stratégiques et environnementaux**

- risque majeur : évolution réglementaire non perçue et/ou maîtrisée
- risque sur la diversification des produits de la S.A.M.A.P.
- risque de réputation, d'image, de notoriété

- risque de mauvaise appréciation et d'anticipation des tendances

#### **4) Méthodologie en matière d'investissements et d'évaluation de crédit**

La méthodologie appliquée par la S.A.M.A.P. pour satisfaire à son obligation d'investir tous ses actifs conformément au principe de la « personne prudente » se détaille dans sa politique financière comme précisée en A.3.

De même, la vérification du caractère approprié des évaluations de crédit produites par des organismes externes d'évaluation du crédit se détaille dans sa politique financière.

### **4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

#### **a) Les procédures clés du système de contrôle interne**

En application des principes du règlement Solvabilité II, le dispositif de contrôle interne est proportionné aux activités et enjeux de la S.A.M.A.P. Il contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Piloté par la fonction clé conformité, ce dispositif est organisé et mis en œuvre à la fois au niveau :

- des métiers (niv. 1)
- des fonctions clés et de la Direction Générale (niv. 2)
- de l'audit interne et des Comités (niv 3)

Les procédures opérationnelles sont concrétisées comme suit :

- contrôle à 4 yeux et gestion transversale, à l'exemple de vérification des données saisies et des résultats en vue de la corrélation des budgets technique et comptable ;
- constitution de binômes chaque fois que c'est possible, par exemple aux services sinistres, comptabilité et souscription ;
- mise en place d'indicateurs de suivi sur des données informatiques optimisées et fiabilisées au moyen d'outils métiers et logiciel comptable : indicateurs comptables, tableaux de bord métier ;
- contrôle des flux financiers (circuit de validation des règlements et des enregistrements comptables) ;
- information, communication, sensibilisation et formation des acteurs internes ;
- traitement des remontées d'incidents ;
- plan d'audit annuel : Comité d'audit, fonction clé audit et autocontrôle des fonctions clés entre elles sur leurs postes opérationnels.

#### **b) La description du système de contrôle interne**

Les activités de la mutuelle sont conduites dans le respect l'article 46, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE.

Ainsi, le travail des équipes s'organise à chaque étape selon des procédures et règles internes, qu'il s'agisse de souscription, réassurance, gestion des flux comptables, des sinistres, des impayés, des procédures administratives et informatiques, des flux d'information et de documentation.

La fonction clé conformité contrôle l'ensemble des documents émis ou engageant la S.A.M.A.P. afin de vérifier la conformité réglementaire de ceux-ci. Elle intervient en Comité des risques selon les ordres du jour ou à sa demande. Elle conseille, informe, voire alerte la Direction Générale et les membres du Conseil d'Administration sur les évolutions réglementaires ou l'impact de nouveaux produits.

#### **c) La mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité**

La mise en œuvre du dispositif revêt un caractère juridique en ce qui concerne la veille réglementaire et la vérification des contrats et des divers documents de la S.A.M.A.P. et un aspect gestion des risques en ce qui concerne l'analyse des impacts. Le but étant de protéger la Mutuelle contre le risque de sanction, le risque d'image et de réputation.

La fonction conformité appuie les autres fonctions clés et la Direction Générale :

- dans la promotion d'une culture d'intégrité et de conformité, en veillant à ce que la conduite des affaires respecte la loi, l'éthique et protège l'intérêt des adhérents, partenaires et salariés ;
- dans la prévention et la détection du non-respect de la législation et des normes déontologiques de la profession.

En 2019, la S.A.M.A.P. a présenté à l'ACPR un chargé de mission conformité et gestionnaire de sinistres à la fonction clé. Cette nomination, validée par le Conseil d'Administration, a été approuvée début 2020 par l'ACPR. Un comité conformité a été créé pour appuyer la fonction-clé et sensibiliser les administrateurs aux enjeux concrets de la mise en conformité au niveau opérationnel.

Comité Conformité			
<b>Catégorie</b>	Décisionnel	<b>Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fonctions-clés gestion des risques et conformité</li> <li>• Deux membres du Conseil d'Administration</li> <li>• Le Directeur général</li> <li>• Toute personne compétente sur les sujets traités</li> </ul>
<b>Responsable</b>	La Fonction-Clé Conformité		
<b>Périodicité</b>	2 par an a minima		
<b>Missions / Sujets traités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi de l'efficacité de la politique de mise en conformité</li> <li>• Emettre des recommandations sur la mise en conformité</li> <li>• Suivi des travaux de la fonction-clé.</li> </ul>		

La Mutuelle a fait de son cœur de métier, la police d'assurance et la gestion des sinistres, la priorité de son effort de mise en conformité. Les actions menées portent sur :

- la veille juridique et la prévention des risques :
  - suivi des nouvelles réglementations et de la jurisprudence sur les marchés pêche, commerce et plaisance ;
  - veille sur les polices françaises d'assurance maritime (imprimés français) et les produits commercialisés par la S.A.M.A.P.
  - cadrage et validation en amont des nouveaux produits d'assurance avant toute commercialisation ;
  - diffusion des informations aux divers acteurs de la S.A.M.A.P..
- l'identification et l'évaluation des risques de non-conformité :  
 La mesure des impacts en cas de non-conformité est effectuée par une cartographie des risques de non-conformité en collaboration étroite avec la fonction « gestion des risques ». Cette cartographie évoluera en parallèle de l'extension du périmètre de conformité.

Un plan de formation DDA piloté par la fonction-clef amorcé en 2021 s'appuie sur des formations en présentiel, sous la forme d'un séminaire impliquant l'ensemble des salariés de la société, et sur des formations à distance dispensées par l'IFPASS.

Fonction-clef conformité, DPO-RSSI et responsable informatique ont œuvré à la mise en conformité RGPD en travaillant notamment sur :

- les registres de traitement ;
- la procédure d'exercice des droits relatifs aux données à caractère personnel ;
- la révision du plan de continuité d'activité et du plan de reprise d'activité (PCA/PRA);
- la rédaction d'une politique de sécurité du système informatique (PSSI);
- la conformité au RGPD des sous-traitants et partenaires de la SAMAP.

Fonction-clef conformité, DPO-RSSI et responsable production se sont assurés de la mise en conformité RGPD des tous les formulaires et contrats de la SAMAP.

Le Comité conformité s'est réuni les 8 mars et 6 mai 2022.

#### **d) Le contrôle du respect de la stratégie définie par le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration valide chacune des décisions stratégiques ou « politiques » de la S.A.M.A.P. C'est logiquement qu'il lui revient d'en évaluer et contrôler la mise en œuvre.

### **5. FONCTION D'AUDIT INTERNE**

Le plan d'audit 2022 prolongeait dans ses grands axes le plan d'audit initié en 2017 et poursuivi depuis. Le Comité a réalisé :

- Une analyse approfondie du compte d'exploitation au 30 juin 2022
- Une étude des frais généraux
- Un point sur le portefeuille des placements.

Il a aussi investigué sur le suivi des contentieux pour impayés et réalisé un audit des sinistres gérés par le siège.

Les avancées et mesures correctives menées en interne sont contrôlées lors de l'audit suivant avec information à l'organe d'Administration.

#### **a) La politique d'audit interne, son processus et sa fréquence de réexamen**

Au cours de la mise en œuvre des fonctions clés de la S.A.M.A.P., courant 2016, fut créée une fonction d'audit interne.

Cette fonction évalue en premier lieu l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, mais également de l'ensemble du système de gouvernance.

Toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée au Conseil d'Administration, qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Son action pourrait être directement inspirée par la cartographie qui aura identifié les « zones à risques » qu'il ira auditer, par des contrôles sur pièces et/ou sur sites.

La fonction audit établit au minimum un rapport annuel comprenant son calendrier d'intervention, le descriptif et la synthèse des travaux menés dans l'année ainsi que ses recommandations et préconisations.

Le Directeur Général met en œuvre les observations du Comité d'audit et veille à leur application.

Les avancées et mesures correctives menées en interne sont contrôlées lors de l'audit suivant avec information à l'organe d'Administration. Le Directeur Général est informé des éventuelles difficultés relatives à la mise en place des recommandations.

Les recommandations qualifiées de critiques ou d'urgentes peuvent faire l'objet d'audits spécifiques.

## **b) Le plan d'audit de la Mutuelle**

Outre les contrôles internes initiés par le Directeur Général, la fonction clé gestion des risques et les remontées d'informations dont dispose la S.A.M.A.P. via ses divers indicateurs métiers pour effectuer des vérifications de complétudes et de concordance, les prochains audits seront axés sur les points suivants :

Plan d'audit 2023	
Service production	Audit sur les fonds de réserves
Services sinistres	Audit des dossiers sinistre gérés au siège et dans les agences
Agences	Audit des dossiers d'une agence

## **c) L'indépendance et l'objectivité de la fonction Audit interne**

Conformément à l'article 271 du règlement délégué de l'Union européenne 2015/35, la fonction audit interne ne cumule pas d'autres fonctions clés et exerce ses contrôles d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. Pour garantir cette impartialité, la fonction est confiée à un Administrateur.

## **6. FONCTION ACTUARIELLE**

La fonction actuarielle est rattachée au dirigeant et travaille en étroite collaboration avec les équipes du siège social (équipes comptable, sinistres, production/réassurance). Elle se charge :

- de garantir le calcul des provisions techniques :
  - extractions depuis l'outil métier aux échéances requises par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les réassureurs selon les modalités fixées aux traités,
  - vérification avec les états des réassureurs,
  - affectations comptables,
  - extractions ponctuelles selon les besoins du Comité d'audit ou de la fonction clé audit ;
- d'explicitier les démarches de calcul des SCR, MCR, *best estimate*, *stress tests*, notamment dans le processus de réalisation du rapport ORSA,
- d'effectuer les calculs de QRT/ARS et de les justifier,
- d'informer les Administrateurs et la Direction de la fiabilité et de l'adéquation des calculs réalisés avec le service sinistre et le service comptable ;
- d'émettre un avis sur la politique de souscription et la réassurance et d'être conviée à toute évolution contractuelle influençant la gestion des risques ;
- de produire le rapport actuariel annuel pour validation par le Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel 2022 a été présenté lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 décembre 2022.

## **7. SOUS-TRAITANCE**

### **a) La justification de la sous-traitance**

La sous-traitance consiste en un accord, quelle qu'en soit la forme, passé entre une entreprise d'assurance ou de réassurance et un prestataire de services, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit indirectement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise d'assurance ou de réassurance elle-même.

La S.A.M.A.P. sous-traite les travaux qualifiés de secondaires ainsi que les missions nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

En application de l'article R. 354-7 du Code des assurances, sont qualifiées d'activités « *importantes ou critiques [...] les fonctions clés et celles dont l'interruption, une fois externalisée, est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément* ».

### **b) Les informations sur les prestataires de services importants ou critiques**

Les sous-traitants importants ou critiques pour la S.A.M.A.P. comprennent :

- la distribution des produits d'assurance par le réseau de quelques courtiers ;
- la gestion des actifs ;
- l'informatique, tant les outils métiers que la sécurité du réseau et la maintenance matérielle ou logicielle.

### **c) Mise en œuvre et suivi des activités sous-traitées**

#### **1) La sélection du sous-traitant (article 274-3.a du Règlement Délégué) :**

L'article 274-3. du Règlement Délégué précise, notamment dans son alinéa a) que, « *lors du choix du prestataire de services [...] pour toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle veille à ce que [...] un examen approfondi soit réalisé pour vérifier que le prestataire de services potentiel est doté des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaires* ».

Ainsi, avant tout engagement d'un prestataire, la S.A.M.A.P. vérifie :

- les compétences, par le biais des instances représentatives, de la presse, d'internet ;
- la capacité financière, par la vérification des notations ;
- l'agrément légal, à l'exemple de l'agrément Orias pour un courtier.

#### **2) Le contrôle des prestations et suivi des prestataires**

La S.A.M.A.P. suit plus spécifiquement les prestations des sous-traitants permanents ayant un rôle important ou critique, conformément à sa politique de sous-traitance validée en Conseil d'Administration.

Ce suivi comprend :

- un contrôle en amont des propositions commerciales ;
- un cadrage des devoirs et responsabilités de chacun ;
- l'examen de la conformité juridique et réglementaire des accords de sous-traitance ;
- l'adéquation des accords avec les politiques et procédures internes de la Mutuelle ;
- le suivi de la performance des sous-traitants ;
- l'actualisation de la liste des sous-traitants et des échéances des contrats mis à la disposition du Comité des Risques et du Comité d'Audit.

### **d) La liste des personnes responsables, chez les sous-traitants des fonctions clés qui leur ont été sous-traitées**

La S.A.M.A.P. ne sous-traite aucune fonction-clé telle que définie par le règlement Solvabilité II.

La fonction clé audit, bien qu'externalisée au regard des équipes opérationnelles, est attribuée à un Administrateur afin de renforcer la maîtrise des risques.

## **8. AUTRES INFORMATIONS**

L'année 2022 n'apporte pas d'observations complémentaires aux points exposés précédemment concernant l'activité et les résultats de l'entreprise.



## C. PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels la S.A.M.A.P. s'expose sont identifiés, mesurés, contrôlés, gérés et déclarés dans le cadre du système de gestion des risques mis en place au sein de la Mutuelle.

La S.A.M.A.P. retient six grandes familles de risques :

- Risques assurantiels
- Risques de contrepartie
- Risques financiers
- Risques opérationnels
- Risques stratégiques
- Risques juridiques ou de conformité

Ensemble, ils composent le profil de risques de la S.A.M.A.P.



### 1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Les risques structurant le Besoin Global de Solvabilité de la S.A.M.A.P. sont identifiés grâce à une cartographie révisée chaque année.

La cartographie des risques est construite en reprenant les risques de la formule standard et complétée en fonction de l'évaluation des risques effectuée au sein de la S.A.M.A.P.. La cartographie des risques est validée chaque année en Comité des Risques avant d'être présentée aux Administrateurs.

### 2. RISQUES ASSURANTIELS

#### a) Description du risque

Le risque assurantiel est le premier risque pour la S.A.M.A.P. ; il est inhérent à son cœur de métier et débute à la signature du contrat.

Pour maîtriser ce risque, la Mutuelle a formalisé une politique de souscription validée en Conseil d'Administration. Résolument prudente, elle se déploie à travers les axes de mise en œuvre suivants :

- des règles précises de sélection des navires assurables ;
- des grilles tarifaires qui définissent la cotisation selon le marché et les caractéristiques du navire.

Ces règles prolongent la philosophie de la Mutuelle : apporter la réponse la plus équilibrée et par voie de conséquence la plus pérenne à ses sociétaires, gage de leur fidélité.

Des tableaux de bord permettent de suivre l'évolution des affaires par marché avec une attention quotidienne sur les cotations « pêche ». Introduite au début de l'exercice 2021, une synthèse mensuelle permet au Conseil d'Administration de veiller à la bonne gestion de la Mutuelle et au respect de sa stratégie.

La S.A.M.A.P. ne s'expose pas à une concentration du risque assurantiel. En effet, aucun adhérent ne représente une part indispensable et partant critique de son chiffre d'affaires comme de la valeur totale assurée ; pour la plupart artisans, ils favorisent à l'inverse une dispersion et une relative dilution du risque. De même, le risque assurantiel se répartit tout au long des côtes françaises. Enfin, il est partagé entre tous les segments du marché maritime (pêche artisanale, hauturière, conchyliculture, commerce).

Au-delà des règles strictes de souscription et afin de limiter ses risques en cas de sinistralité importante, la S.A.M.A.P. souscrit des programmes de réassurance protecteurs, auprès de réassureurs bien notés.

#### **b) Atténuation du risque par le schéma de réassurance**

La Mutuelle a prorogé en 2022 son plan de réassurance initié en 2015.

La S.A.M.A.P. conserve 150 k€ de valeur assurée sur l'ensemble des navires.

#### **c) Synthèse**

Le tableau suivant détaille les risques assurantiels majeurs identifiés par la S.A.M.A.P., les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA.

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
<b>Souscription : baisse de la rentabilité des activités maritimes ou baisse du chiffre d'affaires</b>		Suivi de la politique de souscription. Retrait progressif du marché plaisance.	Pris en compte dans la formule standard.
<b>Risque d'augmentation de la sinistralité : sur-fréquence d'événements d'importance moyenne.</b>	Application de la formule standard et réalisation de stress test sur la dégradation du S/P de 20 points.	Suivi quotidien des dérogations par la Direction et suivi qualitatif des affaires	La S.A.M.A.P. réalise des stress tests.
		Réassurance	Couvertures calibrées, indicateurs de suivi, surveillance de portefeuille.
<b>Risque de tarification : mise en place de nouveaux contrats en risques annexes</b>	Pas de nouveaux produits sur l'exercice	Courtage	La S.A.M.A.P. ne porte pas ce risque
<b>Risque d'inadéquation du programme de réassurance</b>	La S.A.M.A.P. est réassurée par un traité en quote-part de 30 %, un traité en excédent	La S.A.M.A.P. dispose d'un historique depuis 2010 et peut effectuer des simulations	Couvertures calibrées et risque pris en compte dans la formule standard

		d'impact des différents traités.	
		La S.A.M.A.P. a augmenté sa protection sur le traité XS en 2018.	
<b>Risque de catastrophe : sinistre majeur</b>	La concentration géographique est étudiée.	Protection en hausse sur le traité XS en 2018	Pris en compte dans la formule standard.

### 3. RISQUES DE CONTREPARTIE

#### a) Description

Le risque de contrepartie correspond au risque de défaillance des banques et des réassureurs avec lesquels travaille la S.A.M.A.P.

Afin de limiter ce risque, la S.A.M.A.P. ne travaille qu'avec des partenaires bancaires et réassureurs reconnus sur les marchés et démontrant une solidité financière minimale, évaluée sur la base d'une notation A ou supérieure par les agences de notations.

Outre ces critères, la Mutuelle est attentive dans ses choix à l'adaptabilité des réassureurs à ses besoins et à une fidélisation des relations sur le long terme.

La S.A.M.A.P. est également exposée au retard et défaut de paiement de ses clients (483 k€ de créances assurées) et de ses intermédiaires. Ce risque est limité du fait que la majorité de ces créances (98 %) sont réglées sous 3 mois.

#### b) Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques majeurs de contrepartie identifiés par la S.A.M.A.P., les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
<b>Risque de faillite d'un réassureur</b>	L'encours est faible au 31/12/2022 : 47 K€	-Application de la politique de réassurance	Pris en compte dans la formule standard.
		-Travail avec plusieurs partenaires spécialisés et de bonne notation.	
		- Nantissement et dépôts d'espèces représentant l'intégralité des sinistres en suspens	
<b>Risque de faillite d'une banque</b>	Les principaux créanciers de la SAMAP sont <i>Primonial</i> et <i>Crédit Maritime Grand Ouest</i>	-Application de la politique financière (bonne notation et pilotage du portefeuille d'actifs)	Pris en compte dans la formule standard.

### 4. RISQUES FINANCIERS

### a) Description

La Direction Générale et les opérationnels s'appuient sur une politique d'investissement validée en Conseil d'Administration.

La S.A.M.A.P. investit principalement dans des comptes à termes garantis en capital ou bien dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) obligataires.

Elle choisit des partenaires financiers reconnus par le marché.

Un état trimestriel des placements financiers est présenté au Conseil d'Administration qui le valide et donne ses orientations d'investissements. Le Bureau du Conseil intervient pour effectuer des analyses techniques, demander des précisions ou émettre des recommandations.

Depuis 2018, tous les actifs de la S.A.M.A.P. sont transparisés.

Par ailleurs, la S.A.M.A.P. a fait le choix d'investissements immobiliers sur des emplacements propices à son activité et gérés « en bon père de famille », c'est-à-dire avec attention, modération et prudence.

Enfin, la S.A.M.A.P. n'a pas de risque de liquidité. Les flux à décaisser sont récurrents, prévisibles et suffisamment couverts hors le cas d'un événement majeur. Ce dernier cas est à pondérer au regard des dispositions des traités de réassurance qui prévoient un paiement des sinistres importants, c'est-à-dire supérieurs à 200 k€ dans un délai de 15 jours après la demande de la S.A.M.A.P..

### b) Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques financiers majeurs identifiés par la S.A.M.A.P., les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA.

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
<b>Risques financiers</b>	Risque de défaut des obligations souveraines	Application de la politique de gestion des risques financiers	Pris en compte dans la formule standard.
	Risque de crédit : Risque de dégradation des spreads		
	Risque d'évolution défavorable des marchés financiers		
<b>Risque de baisse du marché immobilier</b>	La SAMAP dispose de locaux à la fois en propriété et de droits réels sur le domaine public maritime	L'immobilier de la SAMAP est diversifié géographiquement	Pris en compte dans la formule standard.

## 5. RISQUES OPERATIONNELS

### a) Description

Par risque opérationnel, la Directive 2009/138/CE désigne en son article 13-33 « *le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements extérieurs* ».

Risque difficile à quantifier de par son caractère subjectif et aléatoire, il peut découler de problèmes liés aux :

- processus, par leur inadéquation, l'inadéquation des ressources, leur non-conformité avec la réglementation ;

- erreurs humaines, qu'il s'agisse de mauvaise saisie, d'omissions, de retards, de compétences inadéquates, voire de malveillances ou de fraudes ;
- systèmes d'information, sujets à des moments d'indisponibilité, à l'obsolescence ou à la détérioration des données ou de leur mode de stockage, aux intrusions et par voie de conséquence aux violations de confidentialité.

Afin de pallier ce risque dans toutes ses dimensions :

- la S.A.M.A.P. dispose d'une gouvernance permettant une gestion saine et prudente de son activité ;
- elle dispose de procédures écrites pour chaque service, définissant les tâches et pouvoirs de chacun, procédures qui sont évaluées et contrôlées par le Comité d'Audit ;
- la Mutuelle s'assure de sauvegardes informatiques externes lui permettant de disposer à tout moment de ses données, et elle met en place un Plan de Continuité d'Activité validé en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques opérationnels de la S.A.M.A.P. vise à identifier les risques qui peuvent compromettre l'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique.

L'exigence de capital posée par le risque opérationnel est incluse dans le calcul de la formule standard et comparée avec les résultats de l'année précédente pour un contrôle des éventuels écarts et une plus juste maîtrise des risques.

Le tableau suivant détaille les risques majeurs opérationnels identifiés par la S.A.M.A.P., les actions existantes ou prévues et leur horizon de prise en compte dans l'ORSA.

#### LISTE DES RISQUES PRINCIPAUX

	Risques majeurs	Actions existantes	Objectifs	Horizon ORSA
<b>R149</b>	Données de l'outil métier	Sensibilisation des collaborateurs, verrouillage des accès Politique de qualité des données	Poursuivre une vigilance en interne et la formation des collaborateurs	Permanent
<b>R151</b>	Gestion électronique des documents (GED)	règle : enregistrement de tous les dossiers de tous marchés sur la GED	Poursuite de la sécurisation des données Rationaliser et uniformiser le classement	Permanent

#### b) Synthèse

Le tableau suivant positionne l'ensemble des risques identifiés par la S.A.M.A.P. en fonction de leur impact sur l'activité et de leur probabilité d'occurrence ; il synthétise la cartographie des risques opérationnels. Les risques classés comme très élevés ou élevés sont détaillés dans le tableau ci-dessus.

#### CARTOGRAPHIE DES RISQUES - EVALUATION DES RISQUES NETS

		COUVERTURE			
		Très Forte	Forte	Modérée	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé				
	Elevé			R149 R151	
	Modéré		R1 R2 R4 R11 R13 R22 R28 R35 R42 R50 R77 R111 R112 R117 R122 R123 R141 R143 R144 R145 R146 R148	R15 R17 R19 R20 R24 R26 R29 R30 R31 R48 R54 R86 R93 R98 R99 R100 R101 R102 R110 R113 R115 R116 R147 R150 R164 R165 R166 R167 R168 R169	R62

				R175 R176 R177 R178 R184 R187 R188 R189	
	<b>Faible</b>	R5 R58 R63 R64 R66 R67 R69 R70 R71 R72 R73 R74 R95 R119 R126 R131 R132 R133 R134 R142 R158 R159 R160 R163 R185	R3 R6 R7 R8 R9 R10 R12 R14 R16 R21 R23 R25 R27 R33 R34 R36 R38 R39 R40 R41 R43 R44 R45 R46 R47 R49 R51 R52 R53 R55 R56 R57 R59 R60 R61 R65 R75 R76 R78 R79 R80 R81 R82 R83 R84 R85 R87 R88 R89 R90 R91 R92 R94 R96 R97 R103 R104 R105 R106 R107 R108 R109 R114 R118 R120 R121 R124 R125 R127 R128 R129 R130 R135 R136 R137 R138 R139 R140 R152 R153 R154 R155 R156 R157 R161 R162 R170 R171 R172 R174 R179 R180 R181 R182 R183 R186	R18 R32 R37 R68 R173	

#### LEGENDE

	Très élevé
	Elevé
	Modéré
	Faible
<b>R..</b>	Numéro du risque

## 6. RISQUES STRATEGIQUES

### a) Description

La S.A.M.A.P. a pour objectif principal d'assurer sa pérennité par le maintien de sa position sans compromettre ses exigences de proximité avec ses adhérents. Aussi la S.A.M.A.P. ne cherche-t-elle pas à tout prix une croissance vigoureuse; elle privilégie un développement sur la base d'une position et d'une notoriété consolidées dans un environnement économique complexe.

Les axes de développement du portefeuille de la S.A.M.A.P. sont les suivants :

- la fidélisation des adhérents et le maintien du portefeuille de navires par le travail de proximité du réseau d'agences ;
- l'apport de nouveaux contrats par le développement d'un réseau de courtiers ;
- la vente de produits annexes par le biais du courtage, tels que complémentaire santé, faute inexcusable, assurance décès, indemnité d'arrêt de travail, responsabilité civile ; ces produits ont vocation à attirer des professionnels non assurés auprès de la S.A.M.A.P.

### b) Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques stratégiques majeurs identifiés par la S.A.M.A.P., les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Eléments de maîtrise du risque	Profil de risque
--------	-----------------------	--------------------------------	------------------

<b>Risque stratégique : diversification des produits de la SAMAP (risques annexes)</b>	Produit non adapté aux besoins de l'adhérent	Renforcement des contrôles et des procédures dans les relations prospects, adhérents, partenaires par la mise en œuvre de la Direction DDA	Au niveau SAV, la Mutuelle ne porte pas ce risque. Défaut de conseil : RC professionnelle SAMAP
<b>Risque d'évolution réglementaire : impact sur l'activité de la Mutuelle</b>	Produits, polices, contrats fournisseurs, traitement des sinistres et gestion de la SAMAP non conformes	Veille réglementaire et suivi conformité (dont règlement RGPD et de la directive DD) - Compétences en interne - Stabilité des réglementations maritimes sur le cœur de métier de la SAMAP (assurance dommage de corps de navires)	Politique conformité Procédures internes
<b>Risque de concurrence :</b>	Diminution du nombre d'adhérents et baisse du chiffre d'affaires - Pression tarifaire	Formation des commerciaux - Diversification des produits proposés	Pris en compte dans les modules risques assurantiels de la formule standard

## 7. RISQUES JURIDIQUES OU DE CONFORMITE

### a) Description

La veille juridique est effectuée en interne par la fonction clé conformité appuyée par les autres fonctions clés et les responsables de service à partir des sources d'informations en possession de la S.A.M.A.P..

La politique de conformité validée par le Conseil d'Administration du 20 avril 2018 intègre la revue des risques juridiques effectuée depuis 2017.

### b) Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques juridiques ou de conformité majeurs que la S.A.M.A.P. a identifiés, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
<b>Risque juridique et réglementaire</b>	<b>Risque de non-conformité à Solvabilité 2</b>	Calendrier interne - interaction entre les équipes et les fonctions clés	Contrôles centralisés sur le cœur de métier
	<b>Risque de non-conformité à la réglementation RGPD</b> (protection des données personnelles des personnes physiques)	Nomination d'un pilote; Politique et procédures interne; Implication de toute la SAMAP; Recensement des données; Mise en place des registres de données, Sécurisation et conditions/durée de conservation des données.	Niveau contractuel et RH : nombre de données limitées. Risque à maîtriser principalement sur les flux d'informations (messagerie)

		Spécificité pour le traitement des sinistres corporels : service dédié, sécurisation du traitement et de la conservation des données	Outre le RGPD, respect de la procédure fixée par les assureurs partenaires en charge du traitement des dossiers corporels (pas de délégation SAMAP). Entre 30 et 50 dossiers/an
	<b>Risque de non-conformité à la Directive DDA</b> (distribution d'assurance)	Nomination d'un pilote; Politique et procédures interne; Implication de toute la SAMAP; Mise aux normes des propositions, ordres d'assurance et contrats. Fourniture des IPID pour les risques annexes; transparence sur les rémunérations et commissions; Suivi des produits; prévisionnel de formation à prévoir d'ici 2019	Agrément SAMAP sur des grands risques et distribution de 3 produits uniquement; Gestion de la DDA en lien avec nos partenaires sur les risques annexes;
	<b>Risques contractuels</b>		
	- garanties corps	Veille juridique interne (fonctions clés conformité et gestion des risques)	Niveau de sécurité externe : réassureurs (communication des contrats SAMAP) - RC professionnelle SAMAP
	- garanties annexes	Rédactionnel géré par nos partenaires assureurs soumis à solvabilité 2, RGPD et DDA - Formation interne de nos équipes sur les produits	Risque suivi et maîtrisé - RC professionnelle SAMAP
<b>Risque de sanction et de perte financière</b>	Sécurité financière	Politique financière, circuit interne contre la fraude, contrôle des fonctions clés, Direction Générale, contrôle externe : Commissaire aux comptes	Risque suivi et maîtrisé
<b>Risque de réputation</b>	Impact d'image, impact financier, perte de portefeuille	Politique de gouvernance : gestion prudente - Réglementation DDA : protection induite de la SAMAP par la protection des prospects/adhérents - Communication interne entre services (petite structure/ visions transverses) et proximité avec les adhérents (rapidité d'intervention)	Risque suivi et maîtrisé

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Cette partie présente la valorisation des actifs et des passifs utilisés pour la valorisation Solvabilité II.

Les comparaisons se font entre les résultats réels 2021 et les résultats réels 2022.

### 1. ACTIFS

#### a) Description générale



Actif	Bilan 2021	Bilan 2022	Écart R2022/R2021
Immobilier (pour usage propre)	3,7 M €	3,3 M €	-11%
<b>Placements (hors immobilier)</b>	<b>10,5 M €</b>	<b>13,6 M €</b>	<b>29%</b>
Fonds d'investissement	4,5 M €	4,5 M €	1%
Dépôts bancaires à long terme	0,4 M €	2,2 M €	ns
Autres placements	5,7 M €	6,9 M €	21%
Provisions techniques cédées	0,3 M €	0,2 M €	-49%
Autres actifs	6,6 M €	3,1 M €	-53%
<b>Total actif</b>	<b>21,2 M €</b>	<b>20,1 M €</b>	<b>-5%</b>

L'actif 2022 en valeur marché Solvabilité 2 baisse de 1,1 M€ pour atteindre 20,1 M€, soit une baisse de 5 % par rapport à l'année 2021 (21.2 M€).

La diminution du poste « autres actifs » est essentiellement portée par la baisse des créances de réassurance, liée à la sinistralité plus faible, ainsi qu'au basculement de disponibilités en placements financiers.

#### **b) Détails des placements**

Placements	Bilan 2021	Bilan 2022	Écart R2022/R2021
Immobilier (pour usage propre et autre)	4,2 M €	3,8 M €	-10%
Participations	0,01 M €	0,04 M €	ns
Actions	0,01 M €	0,0 M €	-100%
Obligations	3,3 M €	6,3 M €	90%
Organismes de placement collectif	4,5 M €	4,5 M €	1%
Dépôts bancaires à long terme	0,4 M €	2,2 M €	ns
Autres investissements	1,8 M €	0,0 M €	ns
<b>Total placements</b>	<b>14,2 M €</b>	<b>16,9 M €</b>	<b>19%</b>

La hausse des placements (2.7 M€) provient essentiellement des investissements obligataires (+3 M€).

#### **c) La valorisation des actifs :**

L'ensemble des partenaires financiers a été circularisé afin d'obtenir la position exacte de nos investissements à la date de clôture.

Leurs retours nous ont permis d'obtenir la valorisation de l'ensemble de nos actifs.

## **2. PASSIFS**

Passif	Bilan 2021	Bilan 2022	Écart R2022/R2021
Provisions techniques brutes	2,6 M €	2,7 M €	3%
Best Estimate	2,4 M €	2,4 M €	3%
Marge de risque	0,2 M €	0,2 M €	3%
Dépôt espèce des réassureurs	1,3 M €	1,1 M €	-14%
Dettes d'assurance et de réassurance	1,5 M €	0,3 M €	-79%
Autres passifs	4,0 M €	3,9 M €	-3%

<b>Total passif</b>	<b>9,4 M €</b>	<b>8,0 M €</b>	<b>-15%</b>
---------------------	----------------	----------------	-------------

Le passif de la SAMAP a baissé de 15 % en 2022 par rapport à 2021, principalement lié à la baisse des dettes.

**a) La valeur et détail des provisions techniques :**

La SAMAP est une société d'assurance mono-activité (secteur maritime).

Les provisions techniques au 31 décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

<b>Affaires Directes et acceptations</b>	<b>Primes</b>	<b>Sinistres</b>	<b>Total</b>
Best Estimate Brut	-141 k€	2 587 k€	2 446 k€
Best Estimate Cédé	-909 k€	1 083 k€	174 k€
Best Estimate Net	<b>768 k€</b>	<b>1 504 k€</b>	<b>2 272 k€</b>

**b) La description des montants recouvrables via réassurance ou titrisation :**

La SAMAP est couverte par un programme de réassurance prudent combiné de quatre traités :

- Quote-Part (couverture des sinistres récurrents)
- Excédent de plein (couverture des sinistres récurrents)
- Facultative (couverture pour les polices dont les sommes assurées sont les plus élevées du portefeuille)
- XS (couverture de la SAMAP en cas de tempête ou de sinistre grave)

Au total, la structure de réassurance permet de diminuer sensiblement l'exposition au risque de la SAMAP. Au 31/12/2022, le taux de cession des primes (brut de PB) est de 53,5 % et celui des sinistres de 50,0%.

Les montants de provisions techniques cédées sont calculés par compagnie et par traité.

Par ailleurs, les traités de réassurance prévoient que la totalité des provisions arrêtées à la date de clôture soient représentées par les réassureurs, soit en titres, soit en espèces.

**3. AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs restent stables, passant de 4,0 M€ à 3,9 M€.

**4. METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE**

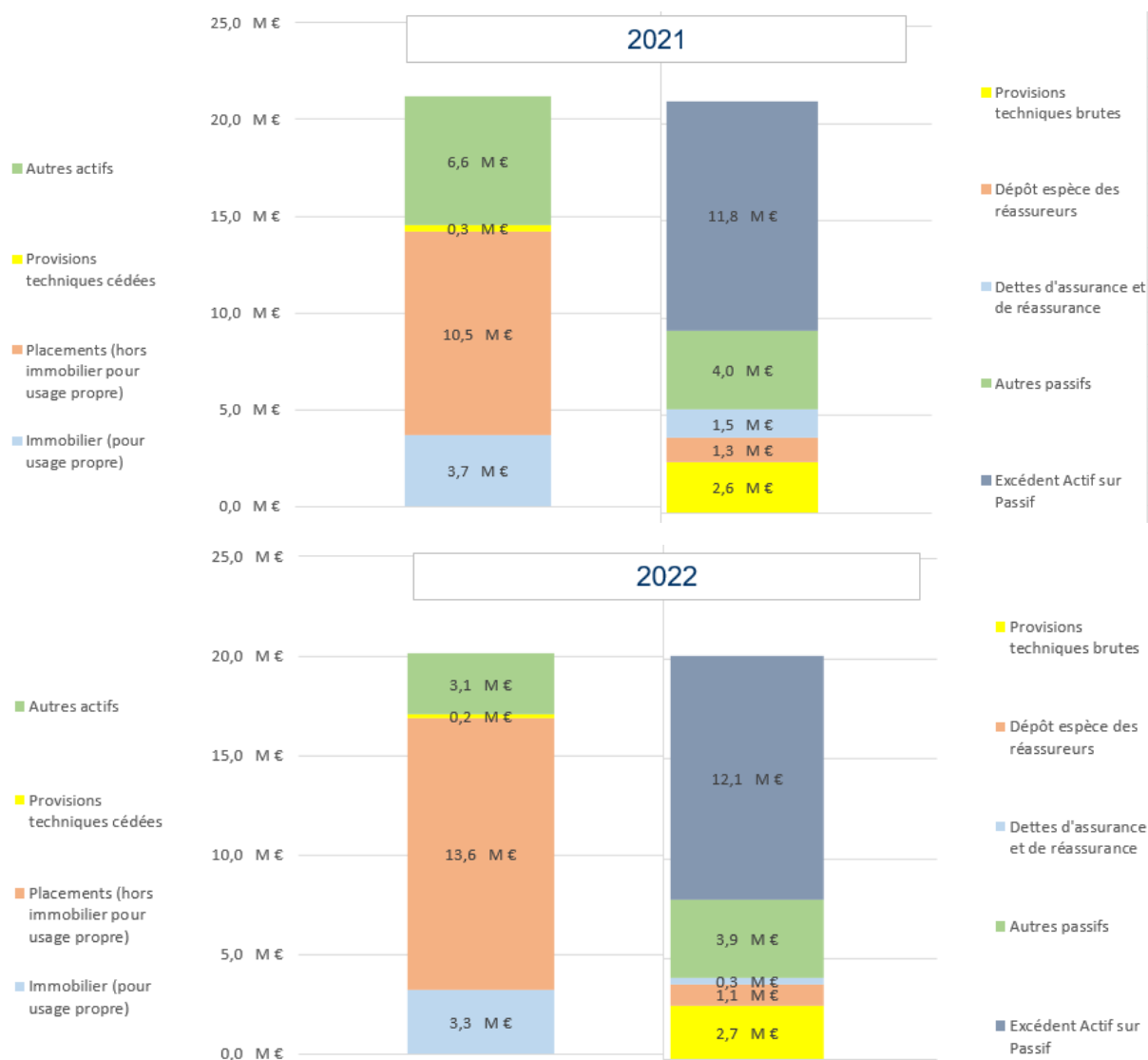
Il n'y a pas de méthode de valorisation alternative à la SAMAP.

**E. GESTION DU CAPITAL**

**1. LES FONDS PROPRES DE L'ENTREPRISE**

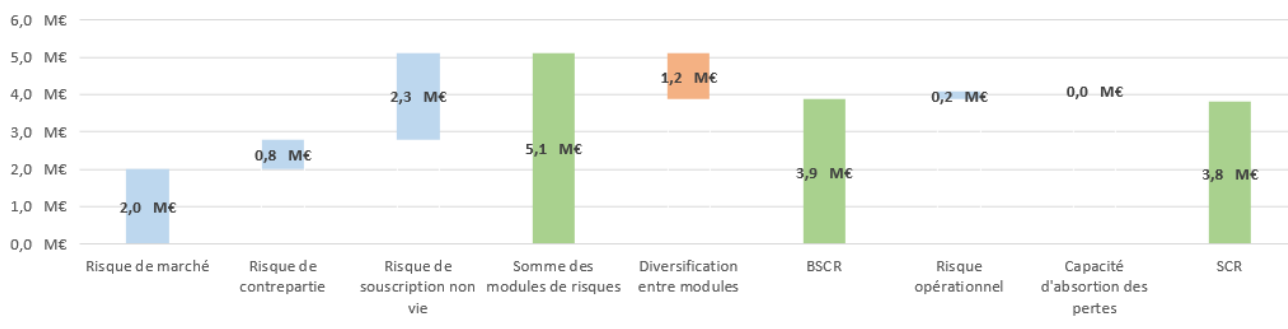
<b>Fonds propres</b>	<b>Bilan 2021</b>	<b>Bilan 2022</b>	<b>Ecart R2022/R2021</b>
Total Actif	21,2 M €	20,1 M €	-5%
Total Passif	9,4 M €	8,0 M €	-15%
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>11,8 M €</b>	<b>12,1 M €</b>	<b>3%</b>
SCR	3,8 M €	3,6 M €	-6%
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>310%</b>	<b>339%</b>	<b>9%</b>

La hausse de 3% des Fonds Propres S2 combinée à la baisse du SCR conduit à une augmentation du ratio de solvabilité de +9% attestant une solvabilité confortable pour la SAMAP.

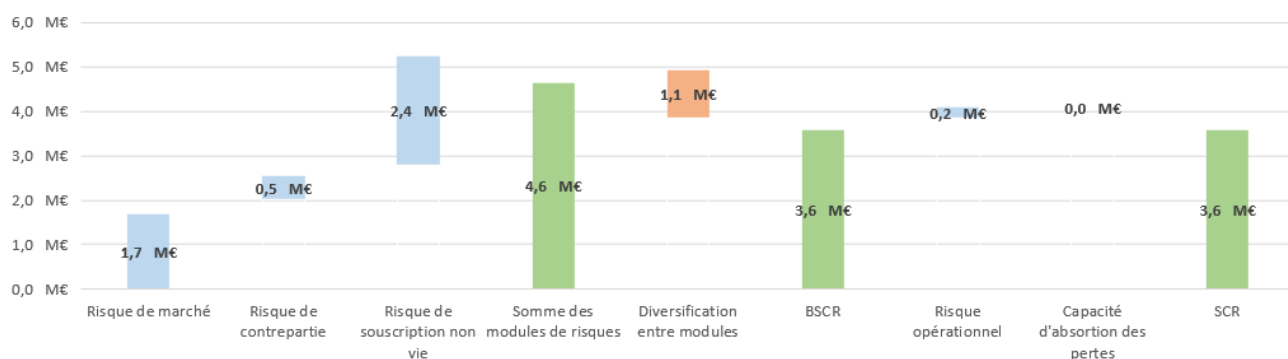


## 2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

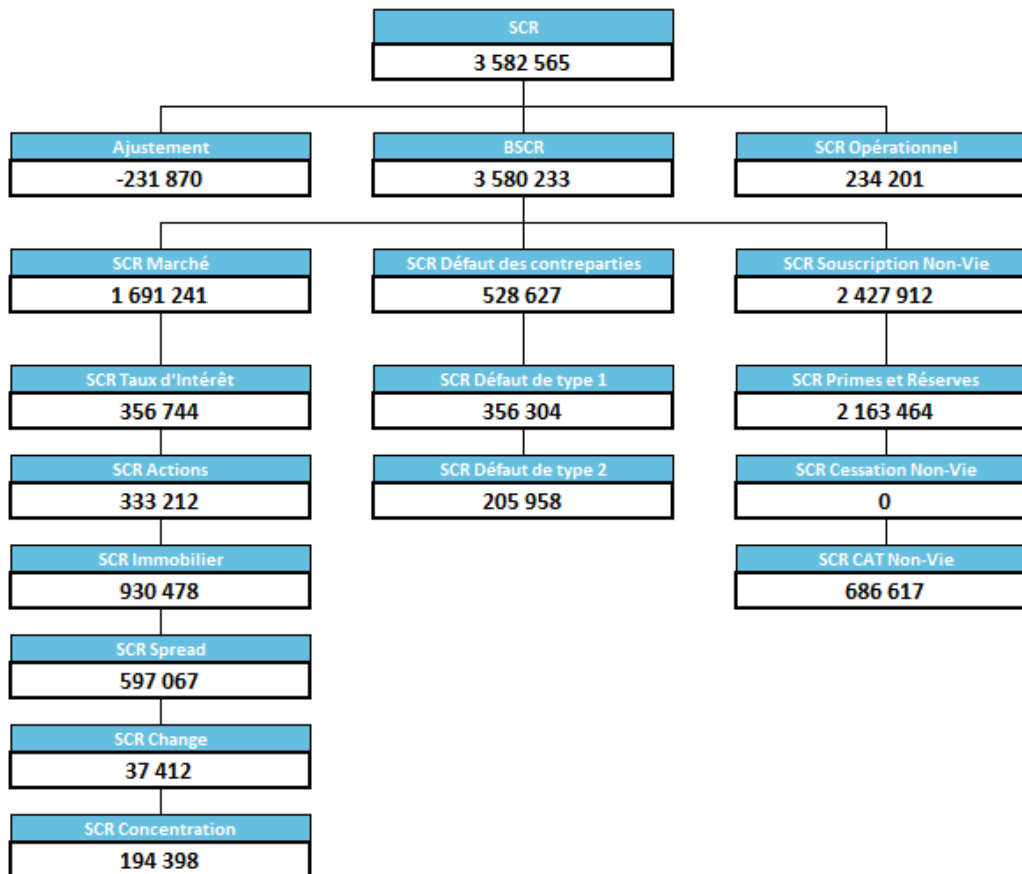
### 2021



### 2022



Le ratio de solvabilité de la SAMAP pour l'exercice 2022 s'élève à 339% contre 310% en 2021 avec un SCR de 3,6 M€ et des fonds propres estimés à 12,1 M€. Le capital minimum requis (MCR) associé est de 2,5 M€.

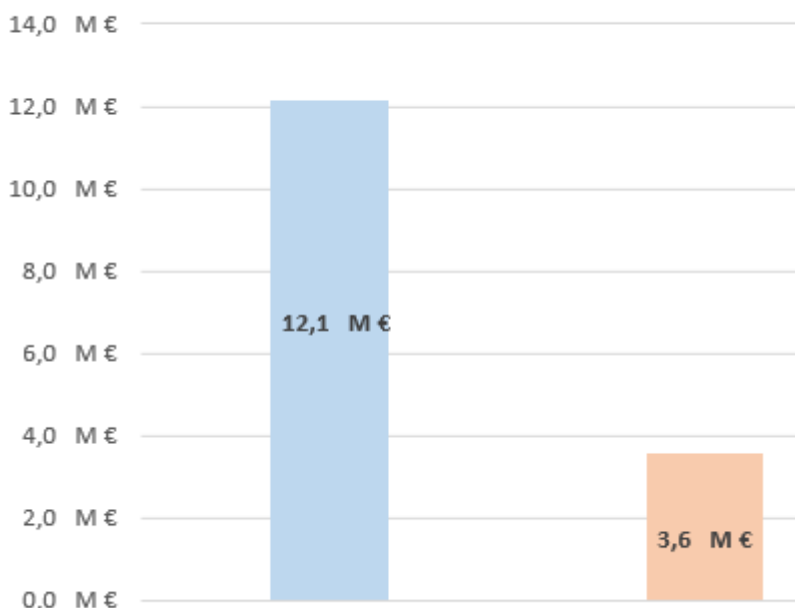


#### a) Evolution du ratio de solvabilité

Le ratio de Solvabilité (ou ratio de couverture) est égal au rapport entre l'excédent d'actif sur passif et le SCR et doit être supérieur à 100%.

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Excédent d'Actif sur Passif}}{\text{SCR}}$$

### Solvabilité 2022



$$\text{Ratio SCR 2022 (Réel)} = 12,1 \text{ M€} / 3,6 \text{ M€} = 339 \%$$

Le minimum de capital requis (MCR) est de 2.5 M€ soit un ratio de couverture du MCR de 484%.

#### b) Risque de marché

La décroissance globale du risque de marché (-16.2% par rapport à 2021) est portée principalement par l'évolution des SCR Immobilier et Spread, qui constituent les deux plus importants sous-modules du SCR Marché et qui enregistrent une baisse significative.

Décomposition du SCR marché			
	2021	2022	Écart
SCR taux	321.6 k€	356.7 k€	+10.9 %
SCR Action	293.3 k€	333.2 k€	+13.6 %
SCR Immobilier	1030.5 k€	930.5 k€	-9.7 %
SCR Spread	948.1k€	597.1 k€	-37 %
SCR Change	36.6 k€	37.4 k€	+2.3 %
SCR Concentration	160.3 k€	194.4 k€	+21.2 %
<b>SCR Marché</b>	<b>2018.0 K€</b>	<b>1691.2 K€</b>	<b>-16.2 %</b>

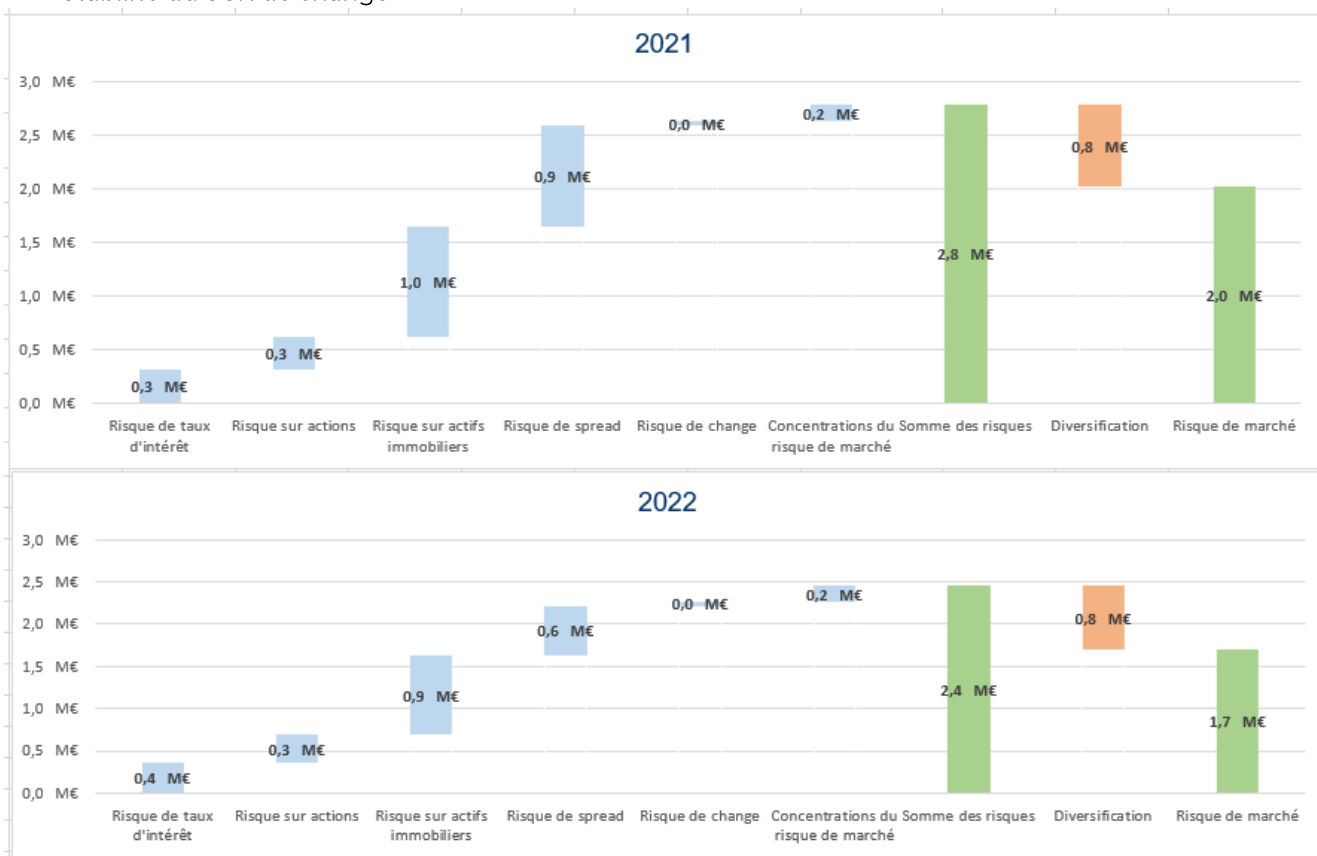
Le SCR Immobilier décroît de par la vente d'une partie du portefeuille « SCI PRIMONIAL CAPIM » soit environ 400K€ générant une baisse d'impact de 100K€ après application du choc de 25%.

La baisse du SCR Spread s'explique par deux effets:

- La baisse de la base avant choc liée à la diminution de l'assiette des obligations
- La gestion des fonds d'investissement investi dans des titres correspondants à des notations plus sûres

Le reste des sous-modules du SCR Marché est en évolution positive :

- SCR Taux : la remontée des taux en 2022 génère un impact plus important du choc de taux sur la valeur de marché des actifs
- SCR Action : la diminution de l'effet dampener en 2022 conduit à augmenter le choc
- SCR concentration : évolution due à la détention de plusieurs nouveaux placements pour une valeur nominale supérieure au seuil d'exposition
- Stabilité du SCR de change

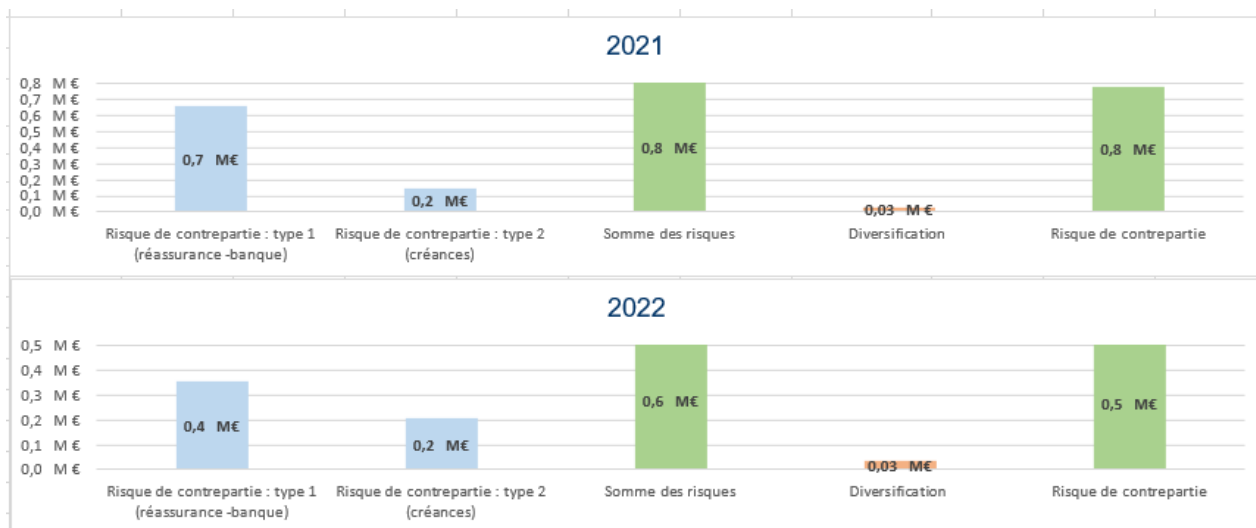


### c) Risque de contrepartie

Le SCR Défaut Type 1 affiche une forte baisse en lien avec la décreue des disponibilités (3.1M€ à 1.8 M€) associée à la baisse des créances nées d'opération de réassurance.

Cette chute importante induit la baisse du SCR Défaut.

	Bilan 2021	Bilan 2022	Écart 2022-2021
<b>Risque de contrepartie : type 1</b>	660.1 K€	356.3 K€	-46.0%
<b>Risque de contrepartie : type 2</b>	151.9 K€	205.9 K€	+35.5%
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>780.6 K€</b>	<b>528.6 K€</b>	<b>-32.3%</b>



**d) Risque de souscription non-vie :**

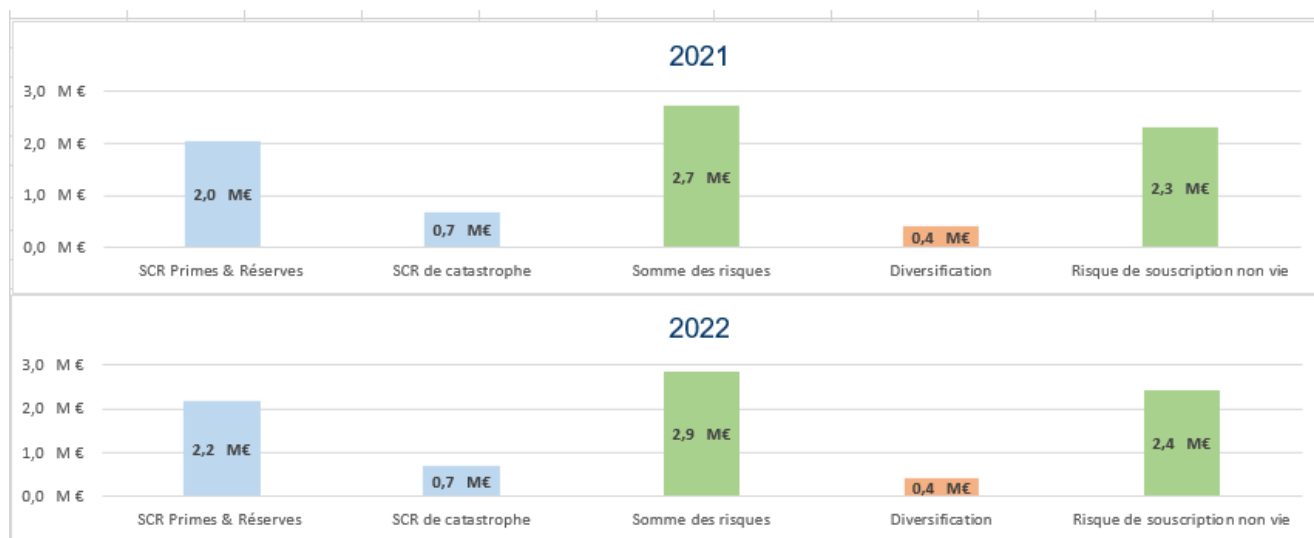
La hausse de +5.2% du SCR Non-Vie est la conséquence directe de la hausse portée par le sous-module « Primes & Réserves » (6.3%) :

	Bilan 2021	Bilan 2022	Écart 2022-2021
<b>SCR Primes &amp; Réserves</b>	2036.1 K€	2163.5 K€	+6.3%
<b>SCR CAT</b>	689.5 K€	686.6 K€	-0.4%

<b>SCR Non Vie</b>	<b>2307.2 K€</b>	<b>2427.9 K€</b>	<b>+5.2%</b>
--------------------	------------------	------------------	--------------

La hausse du risque primes et réserves est liée à l'augmentation du volume de primes nettes en 2022.

Le calcul du risque catastrophe fait intervenir uniquement le risque tempête, la SAMAP étant peu exposée aux autres risques. Le risque catastrophe reste stable entre 2021 et 2022.



## **Conclusion**

La SAMAP poursuit son objectif de contrôle de ses risques par une meilleure intégration des règles de Solvabilité 2 dans les décisions de sa gouvernance jusqu'à l'opérationnel.

Le ratio SCR passe de 310 % en 2021 à 339 % en 2022 lié conjointement à la baisse du risque (3.8 M€ à 3.6 M€) et à la hausse des fonds propres (11.8 M€ à 12.1 M€).

La Mutuelle s'attache à apprécier au plus près ses risques, ses besoins et ses enjeux. À cette fin, elle a programmé sur 2022 des formations à destination de ses équipes et de ses administrateurs afin d'appréhender au mieux les concepts actuariels, réglementaires et la gestion des risques. Elle poursuivra ces formations sur le prochain exercice.



## Annexes

### 1. Liste des documents

- Charte des Administrateurs
- Organigramme du Conseil d'Administration
- Statuts
- Cartographie des risques opérationnels
- Politiques
- Liste des sous-traitants et des référents S.A.M.A.P.

### 2. Liste des administrateurs au 31 décembre 2021

Conseil d'Administration	Nom	Prénom
<b>Président</b>	NEVEU	Yvon
<b>Vice-Président</b>	PELISSIER	Philippe
<b>Administrateur</b>	BRIERE	Patrice
<b>Administrateur</b>	LEDUC	Xavier
<b>Administrateur</b>	LETACONNOUX	Didier
<b>Administrateur</b>	MARTINEZ	André
<b>Administrateur</b>	MEUNIER	Noël
<b>Administrateur</b>	RANC	Didier
<b>Administrateur</b>	RICAUD – DUSSARGET	Olivier
<b>Administrateur</b>	TREANTON	Arnaud
<b>Administrateur</b> Représentant du personnel	KERVAREC – LE GALL	Martine